

Territoire d'Énergie EURE-ET-LOIR

COMITÉ SYNDICAL

Mardi 6 octobre 2026

14h30 – Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir – CHARTRES



1. Liste des délibérations prises par le bureau syndical (information)

➔ Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.te28.fr / rubrique : documents – délibérations des instances

a. 08/06/2026

B2026_17 : Mise à jour des programmes travaux

B2026_18 : Régularisations de subventions au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics

B2026_19 : Nouvelles demandes de subvention au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics

B2026_20 : Adhésion au service conseil énergétique – commune : LES RESSUINTES

B2026_21 : Adhésion au service conseil énergétique – commune : BOULLAY-LES-DEUX- EGLISES

B2026_22 : Nouvelle demande de subvention pour l'amélioration des performances énergétiques d'éclairage des équipements sportifs extérieurs

B2026_23 : Adhésion à la compétence Éclairage Public - commune : LES ETILLEUX

B2026_24 : Désignation de représentants au sein de l'Agence Régional Énergie et Climat

B2026_25 : Désignation de représentants au Comité National d'Action Social

B2026_26 : Désignation de représentants au sein du Groupement d'Intérêt Public

B2026_27 : Désignation de représentants au sein du Comité Régional de l'Énergie

B2026_28 : Désignation de représentants au sein du Comité Départemental des Énergies Renouvelables

B2026_29 : Désignation de représentants au sein du Fonds de Solidarité pour le Logement

B2026_30 : Désignation de représentants au sein de l'Entente Territoire d'Énergie Centre-Val de Loire

B2026_31 : Adhésion à l'Agence d'Information sur le Logement du Loiret et d'Eure-et-Loir (ADIL 45-28) et désignation d'un représentant

B2026_32 : Convention de partenariat avec la société HELLIO pour la gestion des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

B2026_33 : Création de la commission "nouveau siège" d'Énergie Eure-et-Loir

B2026_34 : Création d'une commission spécifique chargée d'analyser les propositions dans le cadre des marchés d'architecte en vue de la construction du nouveau siège d'Énergie Eure-et-Loir

b. 24/09/2026 (en cours de rédaction)

B2026_35 : Mise à jour du programme travaux

B2026_36 : Approbation du compte-rendu de la réunion de bureau du 8 juin 2026

B2026_37 : Convention de partenariat avec l'Association des Maires d'Eure-et-Loir (AMF28)

B2026_38 : Reconduction des marchés pour la réalisation d'investissements et de travaux de maintenance sur les installations et réseaux d'éclairage public

B2026_39 : Reconduction des marchés pour la réalisation d'études et de travaux portant sur les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public, et pour l'exécution de génie civil divers sur réseaux construits en coordination

B2026_40 : Création d'une commission ad hoc pour les marchés à procédure adaptée

B2026_41 : Adhésion au service conseil énergétique – commune : VARIZE

B2026_42 : Adhésion au service conseil énergétique – commune : OUARVILLE

B2026_43 : Demandes de subvention au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics

B2026_44 : Annulation de la subvention pour la rénovation énergétique des bâtiments publics par la commune de DANCY

B2026_45 : Annulation de la subvention pour la rénovation énergétique des bâtiments publics par la commune de LOUVILLE LA CHENARD

B2026_46 : Annulation de la subvention pour la rénovation énergétique des bâtiments publics par la commune de VILLEMAURY

B2026_47 : Demande de concours financier exceptionnel (alimentation électrique de secours) par la commune de LA SAUCELLE

B2026_48 : Prise de participation d'EneR Centre-Val de Loire dans la société SAS BF GREEN (projet méthanisation situé sur la commune de VIEUVICQ)

B2026_49 : Convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la CCI dans le cadre du « pacte entreprises »

2. Administration générale :

a. Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 18/05/2026

➔ Document disponible sur notre site internet www.te28.fr / rubrique : [Agenda](#)

Il reviendra aux membres du Comité Syndical de délibérer sur le compte rendu de l'Assemblée Générale du 18 mai dernier.

b. Projet de règlement intérieur « des instances du syndicat »

➔ Document disponible sur notre site internet www.te28.fr / rubrique : [Agenda](#)

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit que l'assemblée délibérante du syndicat mixte doit approuver son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation (articles L 2121-8 et L5211-1 et L 5711-1 CGCT).

Il reviendra aux membres du Comité Syndical de délibérer sur ce règlement intérieur.

3. Ressources humaines : Mise à jour du tableau des effectifs : suppressions de poste

Le Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir (CDG28) réuni le 22 juin 2026 a émis un avis favorable à la suppression des 15 postes suivants :

- 1 poste – attaché hors classe – temps complet
- 1 poste – attaché principal – temps complet
- 1 poste – rédacteur principal de 2^{ème} classe – temps complet
- 1 poste – rédacteur – temps complet
- 1 poste – adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – temps non complet 80%
- 2 postes – ingénieur – temps complet
- 1 poste – technicien principal de 2^{ème} classe – temps complet
- 5 postes – agent de maîtrise – temps complet
- 1 poste – agent de maîtrise principal – temps complet
- 1 poste – adjoint technique – temps complet

Il est précisé qu'il s'agit exclusivement de postes vacants (issus de départs, avancements de grade...).

Il reviendra aux membres du Comité Syndical de délibérer sur la suppression de ces 15 postes.

4. **Finances** : Budgets supplémentaires 2026 et orientations budgétaires 2027 (dont mise à jour des tarifs et barèmes, et enfouissements 2027).

Document disponible sur notre site internet www.te28.fr / rubrique : [Agenda](#)

a. Budgets supplémentaires 2026

Synthèse budget principal : Service Public de l'électricité et de gaz (M57)

 territoire d'énergie EURE-ET-LOIR			Territoire d'Energie Eure-et-Loir BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2026		BUDGET PRINCIPAL Service Public de l'électricité et de gaz (M57)			
					RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET
F O N C T I O N N E M E N T S	D E P E N S E S	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			720 000,00	-47 000,00	673 000,00
		012	CHARGES DE PERSONNEL			1 612 800,00	800,00	1 613 600,00
		65	CHARGES DE GESTION COURANTE			4 662 370,00	-1 255 525,53	3 406 844,47
		66	CHARGES FINANCIERES				2 158,00	2 158,00
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					0,00
		022	DEPENSES IMPREVUES					0,00
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			3 066 790,00	1 904 429,06	4 971 219,06
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISION CET			326 850,00	27 100,00	353 950,00
			DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1					0,00
			TOTAL		0,00	10 388 810,00	631 961,53	11 020 771,53
	R E C E T T E S	013	ATTENUATION DE CHARGES			5 000,00	0,00	5 000,00
		70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES			804 000,00	41 576,35	845 576,35
		73	IMPOTS ET TAXES			5 800 000,00	100 000,00	5 900 000,00
		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			11 000,00		11 000,00
		75	PRODUITS DE GESTION COURANTE			3 592 810,00	27 010,00	3 619 820,00
		76	PRODUITS FINANCIERS				68 000,00	68 000,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			176 000,00		176 000,00
			EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				395 375,18	395 375,18
			TOTAL		0,00	10 388 810,00	631 961,53	11 020 771,53
I N V E S T I S S E M E N T S	D E P E N S E S	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES					0,00
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					0,00
		204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES					0,00
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 764 670,12	50 000,00	-167 500,00		2 647 170,12
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 091 868,62	10 478 290,00	3 073 864,38		16 644 023,00
		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					0,00
		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	349 700,00		-200 000,00		149 700,00
		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 169 000,00				1 169 000,00
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	575 634,92	2 355 000,00	-737 578,35		2 193 056,57
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			176 000,00		176 000,00
			SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1				1 346 028,67	1 346 028,67
			TOTAL	7 950 873,66	13 059 290,00	3 314 814,70		24 324 978,36
	R E C E T T E S	13	SUBVENTIONS	3 894 302,26	4 595 650,00	774 835,32		9 264 787,58
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		2 700 000,00	-2 700 000,00		0,00
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES		15 000,00	5 767 275,02		5 782 275,02
		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		800 000,00			800 000,00
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	1 535 325,05	2 355 000,00	-737 578,35		3 152 746,70
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 066 790,00	1 904 429,06		4 971 219,06
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		326 850,00	27 100,00		353 950,00
			SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1					0,00
			TOTAL	5 429 627,31	13 859 290,00	5 036 061,05		24 324 978,36

Synthèse budget annexe : Eclairage Public (M57)

 territoire d'énergie EURE-ET-LOIR				Territoire d'Énergie Eure-et-Loir		BUDGET ANNEXE Eclairage Public (M57)			
BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2026									
						RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET
F O N C T I O N N E M E N T S	D E P E N S E S	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				1 513 000,00	-260 401,13	1 252 598,87
		012	CHARGES DE PERSONNEL				229 000,00	6 000,00	235 000,00
		65	CHARGES DE GESTION COURANTE						0,00
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						0,00
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				2 470 292,00	-2 141 110,95	329 181,05
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS				1 107 350,00	1 587 367,00	2 694 717,00
			DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1						0,00
	TOTAL					0,00	5 319 642,00	-808 145,08	4 511 496,92
	R E C E T T E S	013	ATTENUATION DE CHARGES						0,00
		70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES						0,00
		73	IMPOTS ET TAXES						0,00
		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				1 365 000,00	65 000,00	1 430 000,00
		75	PRODUITS DE GESTION COURANTE				3 505 142,00	-998 582,08	2 506 559,92
		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						0,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS				449 500,00	125 437,00	574 937,00
	TOTAL					0,00	5 319 642,00	-808 145,08	4 511 496,92
I N V E S T I S S E M E N T S	D E P E N S E S	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						0,00
		204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	75 431,98	120 375,00	-48 843,65			146 963,33
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						0,00
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 083 063,13	6 060 000,00	-517 655,28			6 625 407,85
		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		0,00				0,00
		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS						0,00
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	45 552,48	85 200,00	-49 597,08			81 155,40
	R E C E T T E S	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		449 500,00	125 437,00			574 937,00
		041	OPERATIONS PATRIMONIALES						0,00
			SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1					1 661 323,69	1 661 323,69
	TOTAL				1 204 047,59	6 715 075,00	1 170 664,68		9 089 787,27
	R E C E T T E S	13	SUBVENTIONS	1 334 909,75	2 242 233,00	-27 317,98			3 549 824,77
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						0,00
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES		810 000,00	1 616 058,91			2 426 058,91
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS						0,00
		27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES						0,00
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	54 402,62	85 200,00	-49 597,08			90 005,54
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 470 292,00	-2 141 110,95			329 181,05
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		1 107 350,00	1 587 367,00			2 694 717,00
			SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1						0,00
TOTAL				1 389 312,37	6 715 075,00	985 399,90		9 089 787,27	

Synthèse budget annexe : Conseil Energétique - MdE (M57)

 Territoire d'Énergie Eure-et-Loir BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2026			BUDGET ANNEXE Conseil Energétique - MdE (M57)			
			RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET
FONCTIONS	D 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		298 100,00	3 000,00	301 100,00
	012	CHARGES DE PERSONNEL		368 500,00	-3 500,00	365 000,00
	65	CHARGES DE GESTION COURANTE		60 000,00	0,00	60 000,00
	66	CHARGES FINANCIERES				0,00
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				0,00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		288 300,00	-288 300,00	0,00
	042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		302 700,00	19 756,57	322 456,57
	TOTAL		0,00	1 317 600,00	-269 043,43	1 048 556,57
	R 013	ATTENUATION DE CHARGES		60 000,00	7 090,32	67 090,32
	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES		70 000,00	1 000,00	71 000,00
RECEVEMENTS	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		135 000,00	28 409,70	163 409,70
	75	PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 052 600,00	-305 543,45	747 056,55
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				0,00
	042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS				0,00
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1					0,00
	TOTAL		0,00	1 317 600,00	-269 043,43	1 048 556,57
INVESTISSEMENTS	D 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				0,00
	204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	928 655,14	592 000,00	-265 971,63	1 254 683,51
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 840,94			1 840,94
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS				0,00
	45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE				0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				0,00
	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1		0,00	0,00	0,00	0,00
RESCEVEMENTS	TOTAL		930 496,08	592 000,00	-265 971,63	1 256 524,45
	R 13	SUBVENTIONS				0,00
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES		1 000,00	181 299,50	182 299,50
	204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES			2 571,80	2 571,80
	45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE				0,00
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		288 300,00	-288 300,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		302 700,00	19 756,57	322 456,57
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES				0,00
TOTAL	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1				749 196,58	749 196,58
	TOTAL		0,00	592 000,00	664 524,45	1 256 524,45

Synthèse budget annexe : IRVE (M4)

 territoire d'énergie EURE-ET-LOIR			Territoire d'Energie Eure-et-Loir		BUDGET ANNEXE IRVE (M4)			
			BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2026					
					RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET
F O N C T I O N N E M E N T	D E P E N S E S	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			150 000,00		150 000,00
		012	CHARGES DE PERSONNEL					0,00
		65	CHARGES DE GESTION COURANTE			100,00		100,00
		66	CHARGES FINANCIERES					0,00
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			18 000,00		18 000,00
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			4 000,00	-4 000,00	0,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			46 000,00	32 000,00	78 000,00
			DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1					0,00
			TOTAL		0,00	218 100,00	28 000,00	246 100,00
R E C E P T I V E S		013	ATTENUATION DE CHARGES					0,00
		70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES			9 372,00		9 372,00
		73	IMPOTS ET TAXES					0,00
		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			123 728,00	24 100,00	147 828,00
		75	PRODUITS DE GESTION COURANTE			85 000,00		85 000,00
		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					0,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS				3 900,00	3 900,00
			EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1					0,00
			TOTAL		0,00	218 100,00	28 000,00	246 100,00
I N V E S T I S S E M E N T	D E P E N S E S	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					0,00
		204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES					0,00
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 154,08	50 000,00		24 100,00	131 254,08
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS					0,00
		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					0,00
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS					0,00
		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					0,00
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE					0,00
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				3 900,00	3 900,00
			SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1					0,00
			TOTAL	57 154,08	50 000,00		28 000,00	135 154,08
R E C E P T I V E S		13	SUBVENTIONS					0,00
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					0,00
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES				3 106,98	3 106,98
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					0,00
		27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES					0,00
		24	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS					0,00
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE					0,00
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			4 000,00	-4 000,00	0,00
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			46 000,00	32 000,00	78 000,00
			SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1				54 047,10	54 047,10
			TOTAL	0,00	50 000,00		85 154,08	135 154,08

➔ Détails des budgets disponibles sur notre site internet www.te28.fr / rubrique : [Agenda](#)

Il reviendra aux membres du Comité Syndical de délibérer sur les budgets supplémentaires 2026.

- b. Orientations budgétaires 2027 (dont mise à jour des tarifs et barèmes, et enfouissements 2027).

➔ Document disponible sur notre site internet www.te28.fr / rubrique : [Agenda](#)

- i. Rapport d'orientations budgétaires : joint à la fin de la note de synthèse
- ii. Tableau récapitulatif des enfouissements 2027 : joint à la fin de la note de synthèse
- iii. Proposition de mise à jour des tarifs et barèmes au 01/01/2027 : disponible sur notre site www.te28.fr

Il reviendra aux membres du Comité Syndical de délibérer sur les orientations budgétaires et les enfouissements 2027 ainsi que sur la mise à jour des tarifs et barèmes à effet du 01/01/2027.

5. Mobilité :

- a. Modification du règlement IRVE

➔ Document disponible sur notre site internet www.te28.fr / rubrique : [Agenda](#)

Afin de répondre aux différentes évolutions, il est proposé de mettre à jour le règlement relatif aux Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).

Il reviendra aux membres du Comité Syndical de délibérer sur la mise à jour du règlement IRVE.

- b. Rapport du mandataire à la SPL MODULO – année 2025

➔ Rapport complet disponible sur notre site internet www.te28.fr / rubrique : [Agenda](#)

Conformément à l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, issu de la loi n°83 - 597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales, le mandataire de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir (TE28) auprès de la SPL MODULO établit un rapport pour l'exercice écoulé. Ce document doit être présenté et validé, après débat, par le Comité Syndical.

Synthèse du rapport annuel pour l'exercice 2025, du mandataire de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, Monsieur Xavier NICOLAS, représentant de la SPL MODULO

Pour mémoire, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a signé un contrat de quasi-régie aussi appelé « *in house* » avec la SPL MODULO pour la gestion, l'exploitation, la supervision et la maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur son territoire prenant effet au 1^{er} avril 2022.

La SPL MODULO s'organise comme suit :

- Une Assemblée Spéciale des petits actionnaires,
- Un Conseil d'Administration regroupant les principaux actionnaires,
- Une Assemblée Générale regroupant l'ensemble des actionnaires.

Depuis sa mise en place, chaque Conseil d'Administration est précédé d'une Assemblée Spéciale dont les ordres du jour sont identiques aux délibérations prises en Conseil d'Administration.

Aussi, lors de l'année 2025, il a notamment été décidé :

- ❖ Au cours du Conseil d'Administration (CA) du 21 mars 2025 :
 - De valider le modèle de contrat de quasi-régie pour la fourniture de bornes.
 - De valider la décision du lancement de consultation pour des accords-cadres de prestations de service sur un AMO technique et avec un cabinet juridique spécialisé SPL, SEM, SDE, AIP, AMI.
 - De valider pour chaque accord cadre un maximum de dépenses de 90K€.
- ❖ Au cours du Conseil d'Administration du 20 juin 2025 :
 - De valider l'embauche en CDI d'un profil juriste / science-politique (38-45K€ bruts) à temps plein dans la SPL.
 - De valider le financement d'une licence permettant l'aide à la décision dans le placement des IRVE pour une durée d'un an avec un budget maximum de 40K€.
 - De valider le recours à un ou des AMO permettant d'assister la SPL dans la création de modèle de déploiement par type de station pour un budget de 30-40K€.
- ❖ Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 20 juin 2025 :
 - D'approuver les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2024 avec l'affectation du bénéfice de 211 612 euros en totalité dans le compte : « Autres réserves »
- ❖ Au cours du Conseil d'Administration du 5 décembre 2025 :
 - De valider la procédure du marché public d'études et de travaux IRVE avec un maximum de 5 millions d'euros et d'une durée fixe jusqu'au 30/06/2027 et prolongeable deux fois un an et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la passation de ce marché.
 - De valider l'autorisation du projet de la cession d'une action entre le département de la Meuse et la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electricité en Meuse (FUCLEM), et d'autoriser également le Président à signer les actes ainsi que les contrats de quasi-régie.

❖ **Clôture comptable 2025**

	REALISÉ 2025
RECETTES total des produits	3 375 963 €
CHARGES dépenses des charges	3 318 750 €
Résultat comptable	57 213 €

❖ **Assemblée Spéciale**

A propos de la représentation en Assemblée Spéciale, il a notamment été décidé : d'acter que les communes de PUISEAUX, DADONVILLE et BRIARRES SUR ESSONNE ont accepté de remettre leur mandat d'administrateur afin d'assurer leur représentation au conseil d'administration par l'intermédiaire de l'assemblée spéciale, la commune de CHALONS EN CHAMPAGNE intégrant directement l'assemblée spéciale composée de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, le SDE54 et la MGN54.

Par l'acquisition des 95 actions du TEA 68, le SDE 18 a quitté l'assemblée spéciale en mai 2024.

La commune de PUISEAUX a quitté l'assemblée spéciale (et à fortiori la SPL Modulo) courant février 2025 en vendant son action au département du Loiret (CD45).

❖ **Les effectifs**

Le nombre de salariés a évolué durant l'année (+1), ils sont au nombre de 5. Un chef de projet aménagement IRVE a été embauché en septembre 2025.

❖ **Le capital de la SPL MODULO est donc réparti comme suit au 31 décembre 2025 :**

ENTITES	NOMBRE ACTIONS	MONTANTS	Répartition %
SIEIL (37)	189	18 900 €	19.81 %
SIDELC (41)	189	18 900 €	19.81 %
SIEM (51)	188	18 800 €	19.71 %
CD 45	1	100 €	0.10 %
FDEA (08)	95	9 500 €	9.96 %
Commune de Dadonville (45)	1	100 €	0.10 %
Commune de Briarres sur Essonne (45)	1	100 €	0.10 %
SDEV (88)	95	9 500 €	9.96 %
FUCLEM (55)	95	9 500 €	9.96 %
Commune de Chalons en Champagne (51)	1	100 €	0.10 %
SDE 18	96	9 600 €	10.06 %
TE28	1	100 €	0.10 %
SDE 54	1	100 €	0.10 %
METROPOLE DU GRAND NANCY (MGN 54)	1	100 €	0.10 %
Capital	954	95 400 €	100 %

❖ **Les avenants et contrats signés sur l'année 2025**

Avenants au contrat de quasi-régie relatifs au versement de l'intéressement sur les recettes de Modulo :

- Avenant 2 – contrat quasi régie - clause d'intéressement entre SIEIL 37 et Modulo
- Avenant 1 – contrat quasi régie - clause d'intéressement entre SIDELC 41 et Modulo
- Avenant 1 – contrat quasi régie - clause d'intéressement entre SIEM 51 et Modulo
- Avenant 1 – contrat quasi régie - clause d'intéressement entre FDEA 08 et Modulo
- Avenant 1 – contrat quasi régie - clause d'intéressement entre la ville de CHALONS-EN-CHAMPAGNE et Modulo
- Avenant 2 – contrat quasi régie - clause d'intéressement entre SDE 18 et Modulo
- Avenant 1 – contrat quasi régie - clause d'intéressement entre MGN 54 et Modulo

Contrat signé : Contrat de quasi-régie entre le Département du Loiret (CD45) et Modulo

c. Compétence IRVE - Communauté de Communes Entre Beauce-et-Perche :

- i. Reprise de la compétence IRVE par la Communauté de Communes concernant les communes d'Illiers-Combray et du Thieulin
- ii. Fin de la convention de gestion relative à l'exploitation des bornes de recharge situées sur les communes de Courville-sur-Eure et de Pontgouin

L'État a fait du développement des véhicules décarbonés une priorité importante de sa politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre. À cet effet, la loi du 12 juillet 2010 (Grenelle II) a confié aux communes et à leurs groupements la responsabilité de créer et d'entretenir les infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques (VE) ou hybrides rechargeables (VHR), ou de mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de ces véhicules.

En l'état, l'article L. 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est venu préciser la possibilité pour les communes de déléguer cette compétence aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du CGCT.

Dès lors, TE28, en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, a, en liaison étroite avec ses collectivités membres, pris le parti d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'un programme de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, en vue d'établir un maillage cohérent de son territoire.

En 2014, TE28 et le Syndicat intercommunal du Pays Chartrain (SEIPC) se sont rapprochés afin de déposer conjointement un dossier de demande de subvention dans le cadre du déploiement d'un réseau de recharge électrique sur le département.

Ce projet a reçu le soutien de l'État dans le cadre du « Dispositif d'aide au déploiement d'infrastructures de charge pour les véhicules hybrides et électriques », opéré par l'ADEME au titre du « Programme d'investissements d'avenir », pour l'installation de 110 bornes de recharge sur le territoire eurélien : 100 sur le périmètre de TE28 et 10 sur le périmètre du SEIPC.

Ainsi, dans le cadre du déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le territoire de TE28, les communes d'Illiers-Combray et du Thieulin avaient transféré leur compétence IRVE à TE28.

À la suite de la dissolution du SEIPC et de la disparition de sa régie, qui était en charge de l'exploitation des IRVE sur son périmètre, Chartres Métropole et la Communauté de Communes Entre-Beauce-et-Perche ont modifié leurs statuts afin d'intégrer cette compétence IRVE et se sont rapprochées de TE28 afin que ce dernier puisse, dans le cadre de conventions de gestion d'un service de recharge pour véhicules électriques, exploiter ces IRVE, soit 8 bornes pour Chartres Métropole et 3 bornes pour la communauté de communes Entre-Beauce-et-Perche.

Concernant la Communauté de Communes Entre-Beauce-et-Perche, TE28 exploitait ses propres bornes sur les communes d'Illiers-Combray (2 bornes) et du Thieulin (1 borne), mais également les bornes de la communauté de communes implantées sur les communes de Courville-sur-Eure (2 bornes) et de Pontgouin (1 borne).

Par délibération du 8 juin 2026, la Communauté de Communes Entre-Beauce-et-Perche a acté la reprise de la compétence IRVE sur les communes d'Illiers-Combray et du Thieulin, et mis fin à la convention de gestion relative à l'exploitation des bornes situées à Courville-sur-Eure et à Pontgouin.

Aussi, il reviendra au Comité syndical de délibérer sur :

- la reprise de la compétence IRVE par la communauté de communes concernant les communes d'Illiers-Combray et du Thieulin, à compter du 1^{er} janvier 2027 ;

- la cession, à titre gratuit, des trois bornes de recharge pour véhicules électriques acquises par TE28 en 2015 et 2016, celles-ci étant totalement amorties et leur valeur nette comptable étant nulle ;
- la fin de la convention de gestion relative à l'exploitation des bornes de recharge situées sur les communes de Courville-sur-Eure (2 bornes) et de Pontgouin (1 borne) au 31 décembre 2026.

6. PRODUCTION d'EnR : rapport du mandataire à la SEM EneR Centre-Val de Loire– année 2025

➔ Rapport complet disponible sur notre site internet www.te28.fr / rubrique : [Agenda](#)

Chaque année, le mandataire de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir auprès de la SEM EneR CENTRE VAL DE LOIRE (EneRCVL), Monsieur Xavier NICOLAS, établit un rapport pour l'exercice écoulé. Ce document sera présenté et validé, après débat, par le Comité Syndical.

Ci-après figure un résumé des principaux éléments contenus dans le rapport :

❖ SYNTHÈSE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES MARCHÉS PUBLICS :

Accord-cadre sur les études d'impacts environnementaux : le Conseil d'Administration du 14 mai 2025 a approuvé le budget de l'accord-cadre, fixé à un maximum de 200 000€.

❖ SYNTHÈSE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PARTENARIATS :

- Partenariat avec La Communauté de Communes Touraine-Est-Vallées - Projet LARÇAY (37)
- Partenariat en vue de la création d'une SAS avec l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat (AREC)
- Partenariat entre la SAS Châteauroux Métropole Énergies et Total Énergies Renouvelable France - Déols (36)
- Convention de prestation – Soleil des Boischaut
- Partenariat avec EDF RENOUVELABLES - Projet PV GIAT à Salbris (41)
- Partenariat avec IEL pour le projet photovoltaïque de Neuvy-le-Roi
- Partenariat avec Melvan - AMI Ferme des Saints Pères à Saint-Cyr-en-Val (45)
- Partenariat avec VALECO - démonstrateur agrivoltaïque à Brion

❖ SYNTHÈSE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS :

- Conditions du projet à la réalisation de la Grappe 1 - SAS Montluçon Communauté Énergies
- Création d'une PMO pour l'autoconsommation collective
- Mise en sommeil des sociétés de projets de Bourges
- Partenariat avec la société COVED et la Communauté de Communes Loches Sud Touraine (CCLST) - Projet photovoltaïque de la Baillaudière

❖ SYNTHÈSE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FINANCEMENT DE LA SEM

- **Conditions de prêt de financement et fonds propres de la SEM :**

Dans le cadre du financement de ses projets EnR sur la période 2025–2029, la SEM a engagé une consultation bancaire afin de compléter ses fonds propres, conformément à la volonté des actionnaires de ne pas procéder à une augmentation de capital à court terme. À l'issue de cette consultation lancée

fin 2024, la Caisse d'Épargne Centre-Loire a été retenue avec une offre de prêt de 4 M€ sur 15 ans à un taux fixe de 3,52 %, assortie d'une garantie des collectivités actionnaires à hauteur de 50 %.

Au vu de la présentation des conditions de financement, le Conseil d'Administration du 26 février 2025 a approuvé les conditions du prêt et a autorisé la souscription de ce dernier.

- Contrats de financement de la SAS Châteauroux Métropole Energies
- Apport en comptes courants d'associés – SAS Châteauroux Métropole Énergie
- Contrat de financement du projet SAS Soleil de Lignéres
- Projet de cession de participation et augmentation de capital – SDESM Énergies
- **Financement de la centrale en ombrière de VORWERK :**

La SAS Solaire de l'Aunay, détenue majoritairement par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, projette de financer une centrale photovoltaïque via un emprunt de 580 k€. Pour sécuriser ce financement, des apports en fonds propres (≈110 k€ pour la SEM), un contrat de subordination et des nantissements sont prévus. En raison des contraintes réglementaires de TE28, la SEM pourrait reprendre ses créances afin d'adapter leur durée à celle du financement (15 ans).

Le Conseil d'Administration du 29 septembre 2025 a approuvé les contrats de subordination et de nantissement (créances et titres). Il a également validé le principe de reprise des avances et prêts d'associés consentis par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.

- Financement de la centrale Neuillé Pont Pierre Sud Tranche 2
- Financement du projet photovoltaïque NPP Nord (ENER37)

- **Garanties bancaires sur les appels d'offres de la CRE :**

Dans le cadre des appels d'offres de la CRE, la SEM EneRCVL a mis en place des garanties financières pour certains projets photovoltaïques.

- Augmentation de capital de Nièvre Énergies et évolution de la gouvernance
- Avenant à la convention de ligne de crédit - Gournay PV

❖ **DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA CESSIION DES PARTICIPATIONS DE LA SEM**

Cession partielle de participation – SAS Pépinière du Soleil

❖ **DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ADMINISTRATION ET DU FONCTIONNEMENT DE LA SEM**

- **Les effectifs :**

Le nombre d'employés au sein de la société est de 9.

Les entrées

Deux CDI ont été formalisés au sein de la société en 2025 à savoir :

- Barthélémy BRUNAUD a intégré EneR CENTRE-VAL DE LOIRE en tant que chef de projets EnR en février 2025.
- Peggy MAFFUCCI a intégré l'équipe d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE par l'intermédiaire du groupe Adecco le 3 novembre en tant que Gestionnaire Administratif et Financier. Sa période d'essai validée, son passage en CDI a été établi le 3 janvier 2026.

Les recrutements validés

Lors du Conseil d'Administration du 10 décembre 2025, il a été annoncé le recrutement d'un nouveau salarié, Benjamin GAUTRON en mai 2026 pour intégrer le Service Administratif et Financier, avec des missions spécifiques liées à la comptabilité afin de gagner en autonomie sur la gestion des SAS et notamment sur la clôture.

Un plan d'affaires spécifique à ces dossiers et intégrant la masse salariale a été présenté au Conseil d'Administration de février 2026.

▪ **Les locaux :**

La fin de bail des bureaux de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE étant fixée au 30 avril 2026, la société a emménagé dans les nouveaux locaux le 22 mai dernier, sis 12 rue Jacques Petitjean à Tours. En effet, des travaux d'aménagement seront entrepris courant avril / mai.

L'adresse du siège social sera conservée le temps d'opérer toutes les modifications administratives. Les Statuts de la SEM donne pouvoir au Conseil d'Administration pour valider le transfert du siège social et prévoient également que lors d'un transfert décidé par le Conseil d'Administration, celui-ci est autorisé à modifier les Statuts en conséquence.

❖ **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2025**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2025 :

- A adopté les rapports de gestion du CA à l'AGO et du CAC sur les comptes clos et les conventions réglementées.
- A validé les comptes clos de l'année 2024, le bénéfice de 765 141 € a été affectée au report à nouveau, le compte est ainsi porté à 1 384 191 €.
- A renouvelé le mandat du commissaire aux comptes titulaire pour une période de 6 exercices.

❖ **DESCRIPTION DES RISQUES MAJEURS ET INCERTITUDES**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-1 du Code de Commerce et aux exigences de transparence renforcées par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'Administration a procédé à une analyse des principaux risques et incertitudes auxquels la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE fait face dans le cadre de ses activités de déploiement des énergies renouvelables.

À ce jour, l'analyse des risques met en évidence deux facteurs majeurs susceptibles d'impacter le rythme de notre plan de charge et la rentabilité à terme de nos investissements :

1. COMPLEXIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET RALENTISSEMENT DES PHASES DE DÉVELOPPEMENT

Le premier risque identifié réside dans le ralentissement global des activités de développement et de construction des ouvrages de production d'énergies renouvelables. Les récentes et constantes évolutions législatives et réglementaires introduisent une instabilité juridique croissante et complexifient de manière significative l'instruction et l'obtention des autorisations nécessaires au déploiement de nos projets.

Ces contraintes administratives accrues (durcissement des critères environnementaux, instabilité des mécanismes de soutien, multiplication des procédures d'urbanisme) allongent mécaniquement les délais d'instruction des dossiers. Pour la SEM, ce phénomène engendre un risque de décalage dans le temps du démarrage de la phase de construction et, par voie de conséquence, un report de la perception des premières recettes d'exploitation, augmentant ainsi les coûts de développement portés par la structure.

2. DIFFICULTÉS D'ACCÈS ET DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION

Le second risque opérationnel majeur concerne les conditions d'injection de l'électricité produite sur les réseaux publics de distribution d'électricité. Le développement massif des installations EnR met sous forte tension la capacité d'accueil des infrastructures existantes.

La SEM fait face de manière récurrente à des difficultés liées aux délais d'obtention des propositions techniques et financières (PTF) de raccordement, ainsi qu'aux coûts élevés de ces opérations (contributions aux travaux de renforcement de réseau). Les goulots d'étranglement constatés au niveau des réseaux de distribution constituent aujourd'hui un frein direct à la mise en service rapide de nos centrales, créant un décalage entre la fin des travaux de construction et le raccordement effectif des ouvrages.

❖ CLÔTURE COMPTABLE 2025

	REALISÉ 2025
RECETTES total des produits	1 912 391 €
CHARGES dépendances des charges	1 433 366 €
Résultat comptable	479 025 €

▪ PLACEMENT

Les parts sociales souscrites au Crédit Coopératif (314 364 €) ont été rémunérées pour 6 206 € en 2025 – au titre de l'année 2024. Ces intérêts ont été recapitalisés ; soit un total de 320 570 € en parts sociales souscrites au Crédit Coopératif.

Des comptes à termes ont été souscrits auprès du Crédit Coopératif courant de l'année 2024, pour des périodes comprises entre 3 et 9 mois. Ces placements ont permis un retour en intérêts de 15 137 €.

▪ SOLDE TRESORERIE

Au 31 décembre 2025, le solde bancaire est de **2 668 845 €**, dont 1,3 millions d'euros placés à court terme ; les en-cours font apparaître des dettes fournisseurs de 89 805 € et des créances clients à hauteur de 413 122 € au 31/12/2025. Les dettes et créances fiscales s'élèvent à 172 827 €.

❖ LES DÉCISIONS STRATÉGIQUES ET JURIDIQUES : ENTRÉE AU CAPITAL, DOCUMENTS SOCIAUX ET GOUVERNANCE

- Gouvernance SEM (représentations aux instances)
- Gouvernance SPV (représentations aux instances des filiales)

❖ LES DECISIONS FINANCIERES : APPORT EN FONDS PROPRES ET AUGMENTATION DE CAPITAL SUR L'ANNEE 2025

▪ Créations, entrées au capital ou variation de participation de la SEM

Sur décisions du Conseil d'Administration en 2025, les SPV ci-dessous ont été créées au Greffe de Tours :

- Soleil de l'Origny
- Le champ des Pommiers
- Pépinière du soleil

▪ Apports en Comptes courants d'associés SPV – et prêt d'associés

❖ **TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PARTICIPATIONS DE LA SAEML ENER CENTRE-VAL DE LOIRE (CAPITAL)**

Société	Participation	en numéraire
Crédit coopératif		320 570 €
SEML SIPENR	3,02%	475 700 €
NIEVRE ENERGIES	1,55%	100 000 €
YONNE ENERGIE	4,05%	178 000 €
SEM SDESM ENERGIES	1,22%	50 000 €
SAS BRE METHANISATION	20%	4 000 €
SOLAIRE TOURAINE POITOU	20%	32 000 €
SAS Soleil des Boischaut	49,00%	490 €
SAS GOURNAY PV	33,77%	1 013 €
SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE	40,00%	2 000 €
SAS ENER37	60,00%	600 €
SAS Solaire de l'Aunay	70,00%	700 €
SAS BOURGES SOLAIRE QUATRE VENTS	60,00%	600 €
SAS BOURGES SOLAIRE PORT SEC	60,00%	600 €
SAS Soleil du Val de Cher	80,00%	800 €
SAS Soleil de l'Origny	100,00%	10 000 €
SAS Soleil de Lignièrès	51,00%	510 €
SAS Les Ombrières de Neuvy	51,00%	510 €
SAS Chateauroux Métropole Energies	51,00%	25 500 €
SAS Montluçon Communauté Energies	51,00%	25 500 €
SAS IEL 119	20,00%	200 €
SAS Le champ des Pommiers	100,00%	1 000 €
SAS Pépinière du Soleil	51,00%	1 000 €
		1 231 293 €

❖ **TABLEAU RÉCAPITULATIF DES APPORTS EN COMPTES COURANTS DE LA SEM AU 31/12/2025**

Sociétés	Montant en capital	intérêts capitalisés au 31/12/2025	CCA au 01/01/2026
SOLAIRE TOURAINE POITOU	231 333,02 €	10 525,65 €	241 858,67 €
VAL DE LOIRE SOLAIRE	1 169 507,41 €	81 865,52 €	1 251 372,93 €
SOLAIRE DE L'AUNAY	1 203 625,86 €	64 382,52 €	1 268 008,38 €
ENER 37	1 518 991,16 €	51 024,17 €	1 570 015,33 €
SAS SOLEIL DES BOISCHAUD	873 735,51 €	19 449,75 €	893 185,26 €
BOURGES SOLAIRE 4 VENTS	30 838,22 €	1 749,68 €	32 587,90 €
BOURGES SOLAIRE PORT SEC	40 798,49 €	1 995,91 €	42 794,40 €
SOLEIL DU VAL DE CHER	51 793,63 €	3 133,51 €	54 927,14 €
SOLEIL DE LIGNIERES	301 278,55 €	26 290,42 €	327 568,97 €
CHATEAUROUX METROPOLE ENERGIES	431 708,22 €	42 443,40 €	474 151,62 €
LES OMBRIERES DE NEUVY	932 723,94 €	56 429,80 €	989 153,74 €
MONTLUCON COMMUNAUTE ENERGIE	35 000,00 €	1 564,71 €	36 564,71 €
PEPINIERE DU SOLEIL	20 000,00 €	613,29 €	20 613,29 €
SOLEIL DE L'ORIGNY	50 000,00 €	616,44 €	50 616,44 €
GOURNAY PV (prêt interet 8144)	146 858,64 €		146 858,64 €
	7 038 192,65 €	362 084,77 €	7 400 277,42 €

❖ **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

La répartition du capital social de la SEM Ener CENTRE-VAL DE LOIRE est :

Actionnaires	Capital 2023	Participation	Nom d'actions	Adm
SIEIL	4 075 200 €	40,75%	10 188	8
SIDELC	500 000 €	5,00%	1 250	1
Energie Eure-et-Loir	2 200 000 €	22,00%	5 500	3
SDEI	500 000 €	5,00%	1 250	1
SDE18	500 000 €	5,00%	1 250	1
Actionnariat public direct	7 775 200 €	77,75%	19 438	14
Soregies	1 100 000 €	11,00%	2 750	1
Nièvres Energies	250 000 €	2,50%	625	1
Yonne Energie	250 000 €	2,50%	625	1
SIPEnR	124 800 €	1,25%	312	1
SICAP	250 000 €	2,50%	625	1
GEDIA Prod	250 000 €	2,50%	625	1
Actionnariat Privé	2 224 800 €	22,25%	5 562	6
Actionnariat SEM	10 000 000,00 €	100%	25 000	20

❖ **COMPTES COURANTS** : Aucun compte courant d'associé en cours.

❖ **LES STATUTS** : Aucune modification statutaire en 2025

❖ **LE PACTE D'ACTIONNAIRES** : Aucune modification du Pacte en 2025

❖ **RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX** : Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 26 mars 2012, confirmée par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2020 : il a été décidé de ne verser aucune rémunération aux administrateurs. Aucun frais de déplacements liés à une formation n'a été versé en 2025.

Territoire d'Énergie Eure-et-Loir

RAPPORT

D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2027



RÉSEAU
ELECTRIQUE



RÉSEAU GAZ



ÉCLAIRAGE PUBLIC



ACHAT ÉNERGIE



ÉNERGIES
RENOUVELABLES



CONSEIL
EN ÉNERGIE



MOBILITÉ DURABLE



CARTOGRAPHIE
INFOGÉO28



ANIMATION
SENSIBILISATION

SOMMAIRE

Préambule	Page 3
TITRE 1	Page 4
Evolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses	
FOCUS SUR L'ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES RECETTES PRINCIPALES	Page 4
ÉVOLUTIONS PRÉVISIONNELLES DES DÉPENSES ET DES RECETTES PAR BUDGET	Page 6
BUDGET PRINCIPAL	Page 6
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Page 6
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Page 8
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Page 9
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Page 12
BUDGET ANNEXE « ECLAIRAGE PUBLIC	Page 13
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Page 13
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Page 14
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Page 15
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Page 16
BUDGET ANNEXE « MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE »	Page 17
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Page 17
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Page 17
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Page 18
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Page 18
BUDGET ANNEXE « IRVE	Page 19
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Page 19
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Page 20
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Page 20
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Page 20
TITRE 2	Page 21
Informations relatives à la structure de la dette	
TITRE 3	Page 22
Charges générales, structure des effectifs et évolution des dépenses de personnel	
CHARGES GÉNÉRALES	Page 22
STRUCTURE DES EFFECTIFS	Page 22
ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL	Page 23

Préambule

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « Loi NOTRE » - art. 107 a créé le « Rapport d'Orientations Budgétaires » (ROB), lequel constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat d'orientations budgétaires.

Inséré à l'article L2312-1 du CGCT et complété par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, ce texte précise qu'un établissement public de coopération intercommunale comme Territoire d'Énergie Eure-et-Loir (TE28) comptant plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, doit produire un rapport d'orientations budgétaires intégrant les éléments spécifiques suivants :

- les évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses,
- des informations relatives à la structure de la dette,
- la structure des effectifs et l'évolution des dépenses de personnel.

Les orientations budgétaires traduisent les grandes lignes de l'action politique et surtout les équilibres financiers retenus pour l'année à venir. C'est un exercice qui permet de définir les contours du prochain budget.

Elles donnent lieu à un débat acté par une délibération spécifique et à la publication du Rapport d'Orientations Budgétaires par les moyens adéquats.

Pour rappel, en adéquation avec les compétences statutaires qu'il exerce, le syndicat a mis en œuvre quatre budgets en conformité avec l'application de la réglementation fiscale.

Le budget principal

Celui-ci couvre notamment les activités :

- Des fonctions supports : direction générale, ressources humaines, comptabilité, communication, informatique, cartographie, marchés publics, missions de contrôle afférentes aux concessions gaz et électricité, mise en œuvre de procédures de délégation de service public,
- Information et défense des intérêts des usagers, sensibilisation du jeune public à la transition énergétique et au développement durable,
- Investissements sur les réseaux de distribution publique d'électricité (renforcement, sécurisation, raccordement d'usagers, opérations d'amélioration du cadre de vie par l'enfouissement coordonné des réseaux aériens),
- Investissements en matière de génie civil de télécommunications,
- Investissements en matière de production d'énergies renouvelables (EnR).

Le budget annexe « Eclairage public »

Celui-ci rassemble les activités d'investissement et d'exploitation afférentes aux installations d'éclairage public mises à disposition par les collectivités adhérentes à cette compétence ou directement créées par TE28.

Le budget annexe « Maitrise de la demande en énergie »

Celui-ci rassemble les activités dédiées au soutien des collectivités s'engageant dans des actions en faveur de la transition énergétique. Plusieurs volets y apparaissent :

- Soutien technique et financier aux actions de rénovation énergétique des bâtiments publics,
- Soutien technique aux porteurs de projets faisant appel à la chaleur renouvelable,
- Achat groupé d'électricité et de gaz.

Le budget annexe « Mobilité »

Celui-ci rassemble les activités d'investissement et d'exploitation afférentes au réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) déployées et gérées par le syndicat pour son propre compte et le compte d'autres collectivités.

TITRE 1

Evolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses

1.1 - FOCUS SUR L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DES RECETTES PRINCIPALES

Parmi les recettes perçues par le syndicat se détachent plusieurs flux constituant les ressources principales du Syndicat :

- L'accise sur l'électricité

L'accise sur l'électricité est perçue par l'Etat sous la forme d'une part additionnelle (majoration tarifaire), et est appelée à être ensuite reversée au syndicat.

Dans un contexte budgétaire national incertain, ce nouveau dispositif fait évidemment peser de légitimes inquiétudes sur la trajectoire et le devenir de cette ressource essentielle, puisqu'elle constitue le socle financier sur lequel repose l'ensemble des activités développées par le syndicat en faveur de ses collectivités adhérentes.

Dans ces conditions, la recette ciblée pour 2027 s'élève à 6 M€. Le syndicat restant prudent à ce sujet.

- Les redevances de concession relatives au service public de l'électricité

Ces redevances font référence au contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité. Elles sont versées chaque année au syndicat par Enedis :

- La redevance R1, basée principalement sur des paramètres de linéaires de réseaux et de population. Ces critères en font une recette à l'évolution limitée mais stable. Elle a pour objet de couvrir en partie les dépenses de fonctionnement supportées pour l'exercice du pouvoir concédant (contrôle de la bonne exécution du contrat, conseils pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et pour la bonne application des tarifs, règlement des litiges entre les clients, le gestionnaire du réseau de distribution et le fournisseur aux tarifs réglementés de vente, études sur l'évolution du service concédé, secrétariat ...). Son montant relève d'une formule de calcul contenue au cahier des charges. La recette attendue pour 2027 s'élève à 722 000 euros.
- La redevance R2, qui constitue une contrepartie financière des ouvrages construits par le syndicat et remis ensuite à titre gracieux au concessionnaire pour exploitation. Son montant dépend donc des volumes d'investissements réalisés par le syndicat. Là encore il relève d'une formule de calcul convenue au cahier des charges. La recette attendue pour 2027 s'élève à 2 687 000 euros HT.

Le compte d'affectation spécial Facé

Ces dotations d'Etat correspondent à une enveloppe financière équivalente à 80 % du montant hors taxe de travaux d'électrification à réaliser sur les communes relevant du régime rural au titre du FACE, sur différentes thématiques (renforcement, sécurisation, extension, effacement). A la date de rédaction de ce document, les montants potentiellement attribués à Territoire d'Energie Eure-et-Loir pour 2027 ne sont pas encore connus. Dans ces conditions, la ressource attendue (1,79 M€) correspond à la dotation 2026 minorée de 10% (sans ajout potentiel des dotations non utilisées des autres AODE du département).

EVOLUTION DES RESSOURCES PRINCIPALES DU SYNDICAT DEPUIS 2023



Au-delà de ces ressources « principales », on recense d'autres flux provenant soit de dispositifs nationaux (PCT), soit d'accords de partenariats locaux en référence aux barèmes adoptés par le comité syndical qui ne sont pas inscrits dans le graphique ci-dessus. Ces ressources sont commentées au sein des chapitres consacrés à chacune des activités.

A noter, que pour les années 2023 et 2024 le montant de l'accise inclut des régularisations de versement de taxes des années antérieures versées par les fournisseurs d'électricité.

1.2 - EVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET DES RECETTES PAR BUDGET

BUDGET PRINCIPAL

Ce budget couvre les activités suivantes :

- Fonctions supports : direction générale, ressources humaines, comptabilité, communication, informatique, cartographie, marchés publics, missions de contrôle afférentes aux concessions gaz et électricité, mise en œuvre de procédures de délégation de service public, ainsi que l'animation en milieu scolaire ;
- Investissements sur les réseaux de distribution publique d'électricité (renforcement, sécurisation, raccordement d'utilisateurs, opérations d'amélioration du cadre de vie par l'enfouissement coordonné des réseaux aériens) ;
- Investissements en matière de génie civil de télécommunications.

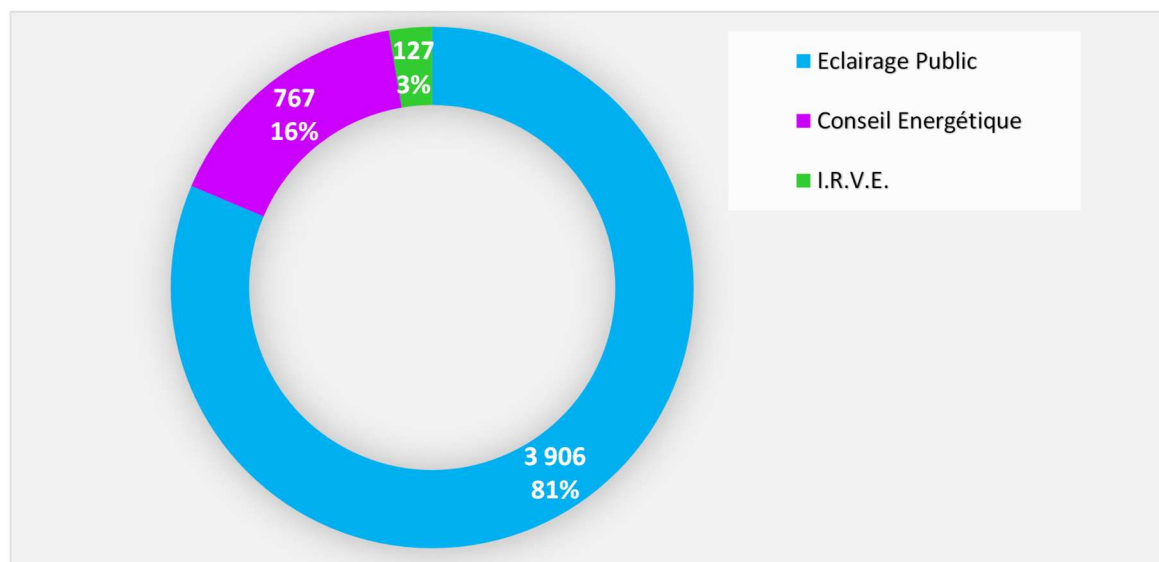
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (10,93 M€)

Outre les charges générales (0,68 M€) et les charges de personnel (1,64 M€) qui font l'objet d'une présentation spécifique au titre 3 du présent rapport, les charges de fonctionnement incorporent essentiellement :

- L'autofinancement pour un montant de 3,03 M€
- Les dotations aux amortissements pour 0,48 M€
- Les charges de gestion courantes (5,10 M€), dont la très grande majorité des crédits (4,80 M€) a pour objet de financer les différents budgets annexes. La répartition entre ces différents budgets se présente comme suit :

FINANCEMENT DES ACTIVITES ANNEXES PAR LE BUDGET PRINCIPAL (en K€) :

4 800



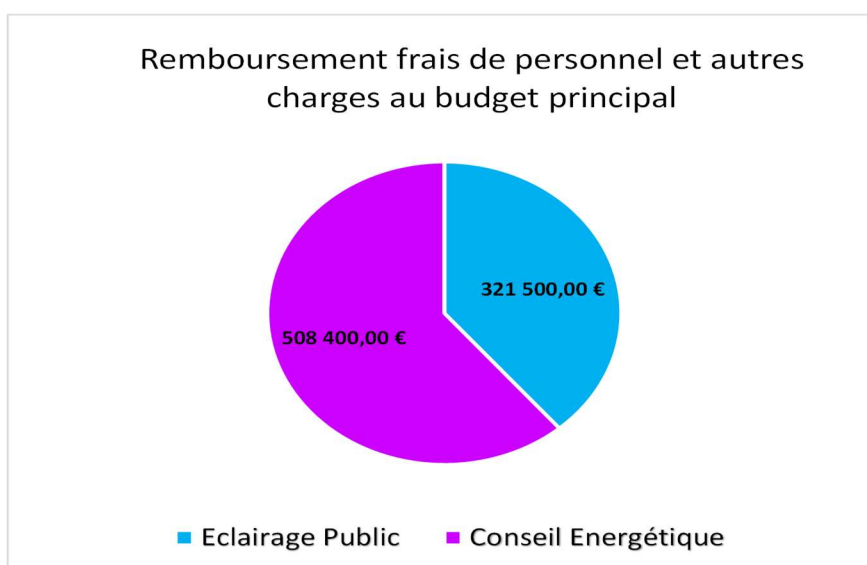
Pour mémoire :

- Au budget primitif 2026, la prévision de financement des budgets annexes s'élevait à 4 488 K€.
- Un « retour financier » des budgets annexes vers le budget principal est également inscrit afin de valoriser les frais de personnel et les moyens « logistiques » mis à disposition de chacune des activités

Ce retour financier se décompose ainsi :

Budgets	Financement initial « brut »	Valorisation frais de personnel	Valorisation dépenses logistiques	Financement « net » après déduction des valorisations
Eclairage public	3 906 k€	236 k€	85 k€	3 585 k€
Conseil énergétique	767 k€	375 k€	134 k€	258 k€
IRVE	127 k€	-	-	127 k€
TOTAL	4 800 k€	611 k€	219 k€	3 970 k€

Commentaire : Financement « net » après déduction des valorisations = Financement initial « brut » - Valorisation frais de personnel - Valorisation dépenses logistiques



Les autres postes de dépenses concernent :

Libellés	Crédits prévus
Frais pour brevets, licences et droits	47 000 €
Frais « élus » (indemnités, cotisations, formation)	210 000 €
Subventions en faveur des collectivités pour les raccordements < 36 kva	7 000 €
Subventions aux associations et organismes de droit privé	6 000 €
Subvention au Département (FSL)	30 000 €
Dotations aux amortissements	482 600€
Autofinancement pour investissement	3 032 503 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (10,93 M€)

La très grande majorité de ce montant est issue :

- Reversement de la part de l'accise reversée par l'Etat : 6,00 M€
- Reversements en provenance des budgets annexes : 0,83 M€
- Redevance de concessions DP Electricité (Parts R1 et R2) : 3,41 M€

Viennent compléter ces recettes :

- Les cotisations attendues au titre de l'accès au SIG Infogéo : 11 000 €
- La redevance de concessions DP Gaz : 60 000 €
- Les produits issus de la location d'ouvrages souterrains de télécom : 150 000 €
- Les frais de coordination pour enfouissements coordonnés : 247 720 €
- Les frais d'instruction des projets d'enfouissement coordonné : 21 150 €
- Le recouvrement de la participation des agents aux titres restaurant : 25 000 €
- Une prévision de remboursement du supplément familial : 5 000 €
- L'amortissement de subventions : 176 000 €

Dans ces conditions, la répartition des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement se présente comme suit :

OB 2027- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 10 934 770 €					
RECETTES			DEPENSES		
Accise 6 000 000 €	R2 Dist. Electricité 2 687 000 €		Eclairage public : 3 465 142 € Transition énerg. : 899 500 € service recharge VE : 123 728 € Financement BUDGETS ANNEXES 4 799 667 €	AUTOFINANCEMENT 3 032 503 €	
	Rbt. BUDGETS ANNEXES 829 900 €	AUTRES RECETTES 519 870 €		PERSONNEL ET IND. ELUS 1 853 500 €	CHARGES GEN. ET DIVERSES 766 500 €
	R1 Dist. Electricité 722 000 €				AMORT. 482 600 €
		AMORT. 176 000 €			

Pour mémoire, la prévision de capacité d'autofinancement s'élevait à 3,07 M€ lors du BP 2026.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (16,56 M€)

➤ Le programme de travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité

Ces travaux sont placés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat. Les crédits correspondants sont ciblés à hauteur de 13,22 M€ et ont pour objectif de renforcer, sécuriser étendre et renouveler particulièrement les réseaux Basse Tension (BT) et accessoirement Moyenne Tension (HTA).

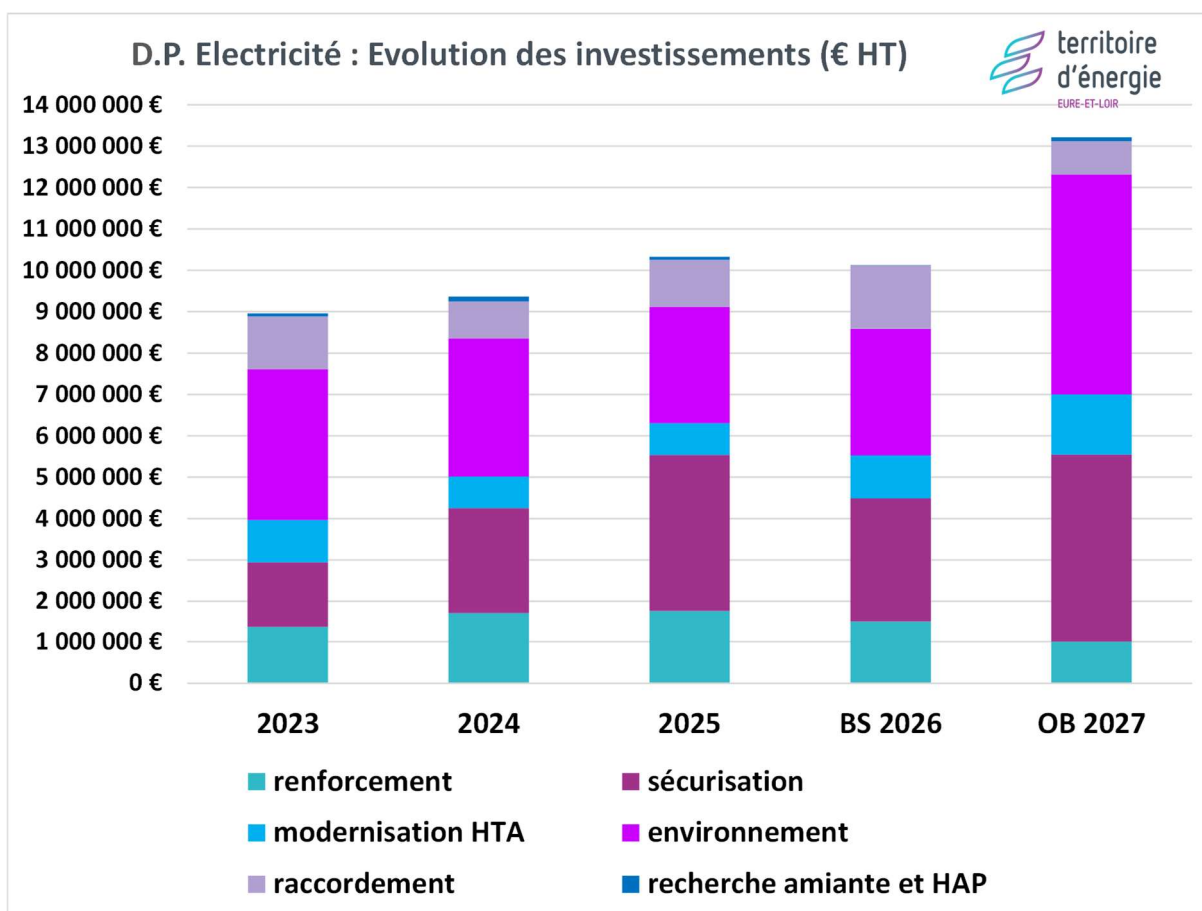
Au regard des constats en matière de qualité de la tension, des projets transmis par les collectivités et de l'historique des interventions du syndicat, le programme prévisionnel de travaux 2027 se présente à ce jour comme suit :

PROGRAMME TRAVAUX 2026	Crédits HT	Territoire d'Énergie d'Eure-et-	P.C.T. (turpe)	CAS F.A.C.E.	ENEDIS	COMMUNES	GROUPEMENTS	AMENAGEURS	USAGERS
RENFORCEMENT	1 000 000	200 000		800 000					
SECURISATION "fils nus"	2 900 000	1 550 700		650 000	250 600	243 900	204 800		
ENFOUISSEMENT HTA	1 455 000	1 455 000							
RACCORDEMENT	800 000	80 000	320 000			160 000		120 000	120 000
ENVIRONNEMENT	5 318 000	3 894 300		340 000		703 750	379 950		
RECHERCHE AMIANTE ET HAP	100 000	100 000							
Opérations "Chartres"	1 644 000	299 400			29 400		1 315 200		
Opérations "Chateaudun"									
Opérations "Nogent le Rotrou"									
CREDITS PROGRAMMES	13 217 000	7 579 400	320 000	1 790 000	280 000	1 107 650	1 899 950	120 000	120 000
crédits non programmés "Secteurs Energies"									
CREDITS NON PROGRAMMES									
TOTAUX	13 217 000	7 579 400	320 000	1 790 000	280 000	1 107 650	1 899 950	120 000	120 000
CREDITS TRAVAUX "Distribution Publique d'Electricité" :					13 217 000 HT				
CREDITS TRAVAUX POUR TIERS GC TELECOM					3 114 000 HT				

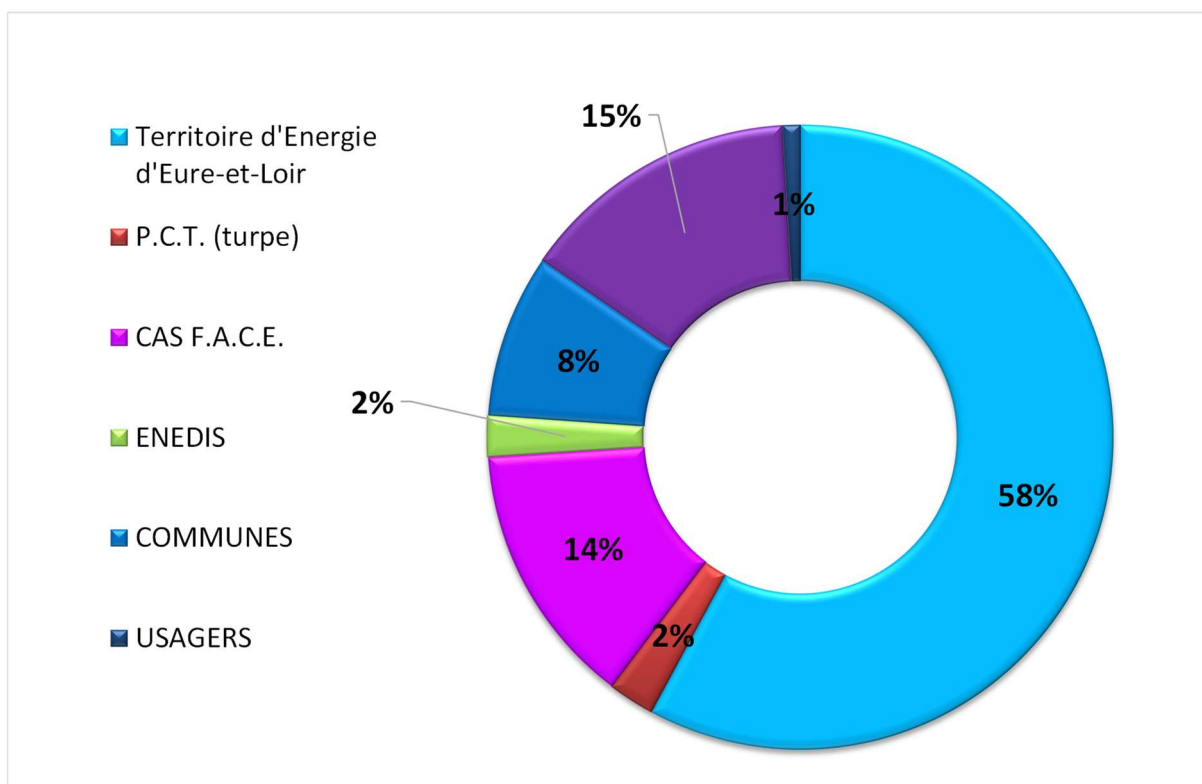
Ces données demeurent encore provisoires dans la mesure où, au jour du présent document, les collectivités ne se sont pas encore prononcées sur la suite à donner relative aux opérations d'enfouissement coordonné des réseaux aériens. De même, nous demeurons dans l'attente des priorités de programmation sur la ville de Chartres quant à ses projets 2027.

S'agissant des crédits « renforcement » et « raccordement », ceux-ci sont représentatifs d'une capacité d'investissement comparable aux exercices précédents.

Les ressources attendues font référence aux barèmes d'intervention validés par le comité syndical, au versement des droits au CAS Facé, au dispositif national PCT (s'agissant des raccordements) et enfin au contrat de concession (mise en œuvre du dispositif dit « article 8 » via Enedis).



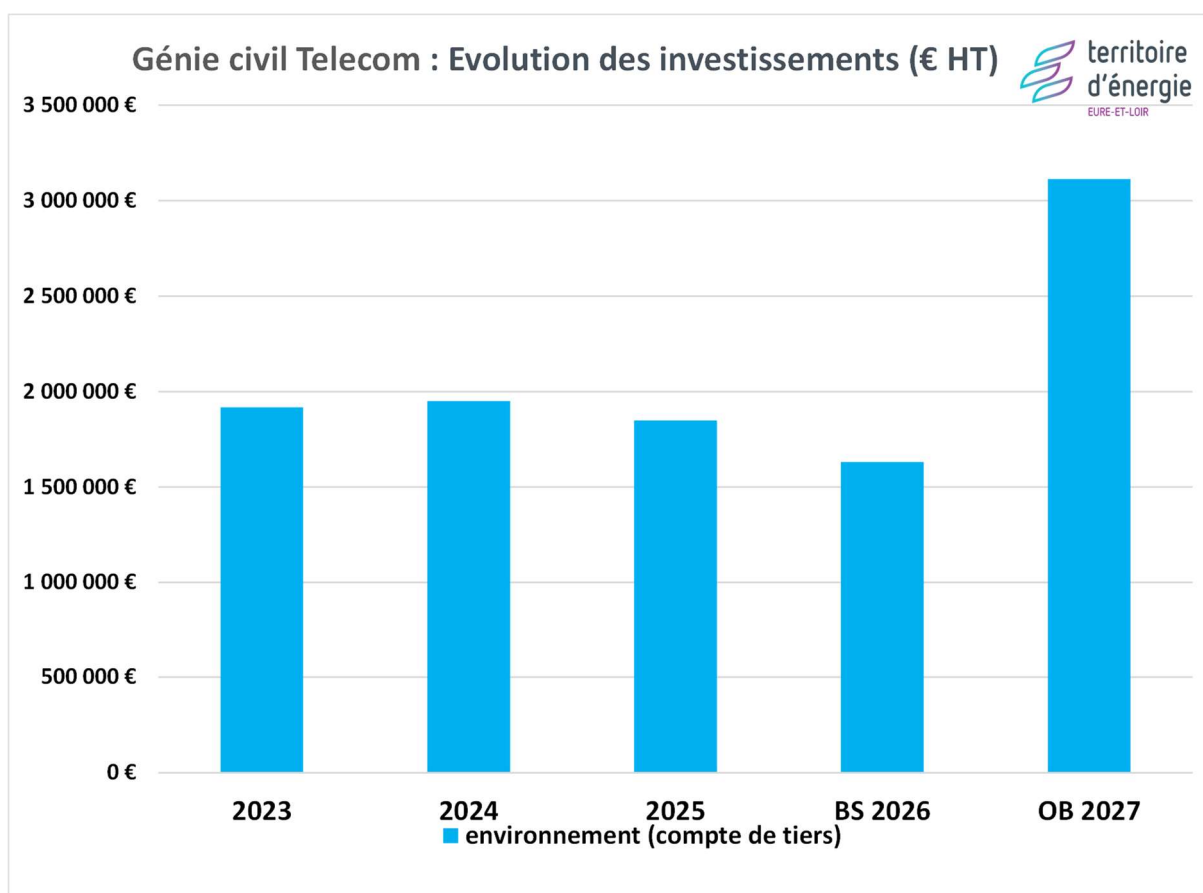
Financement :



- les travaux connexes aux interventions sur le réseau électrique pour 3 114 000 euros,

Les supports du réseau électrique servent dans de nombreux cas à l'accueil des réseaux de télécommunications (notion de support mixte). Dans ces conditions, la mise en souterrain des réseaux électriques nécessite de prévoir simultanément des travaux de génie civil qui permettront de faire transiter les futurs réseaux télécom.

En tant que coordonnateur des projets d'enfouissement, le syndicat est couramment confronté à cette problématique et est ainsi amené à construire et préfinancer diverses infrastructures passives (fourreaux, chambres de tirage) pour le compte des collectivités.



En 2027, ces travaux sont intégralement supportés par les collectivités à l'occasion des opérations d'enfouissement coordonné. Les ouvrages construits (fourreaux, chambres de tirage) restent leur propriété. Au titre d'une convention de mandat propre à chaque projet, TE28 est chargé de leur réalisation et de leur préfinancement.

Ces données demeurent encore provisoires dans la mesure où, au jour du présent document, les collectivités ne se sont pas encore prononcées sur la suite à donner relative aux opérations d'enfouissement coordonné des réseaux aériens. De même, nous demeurons dans l'attente des priorités de programmation sur la ville de Chartres quant à ses projets 2027.

➤ La production d'énergies renouvelables

Après avoir intégré la SEM EneR Centre-Val de Loire (EneR CVL) en 2017, le syndicat est devenu progressivement l'un de ses actionnaires principaux avec 22% des parts.

EneR CVL, qui regroupe les principaux syndicats d'énergie de la région et plusieurs sociétés d'économie mixte du même type, étudie, développe et réalise de nombreux projets sur le territoire du syndicat.

TE28 a également intégré en 2023 la SAS « Solaire de l'Aunay » (filiale d'EneR CVL), afin d'investir dans des projets ayant pour objet la production d'électricité sur le département de l'Eure-et-Loir.

Pour information, aucun crédit n'est inscrit pour 2027.

➤ Les opérations d'ordre de transfert entre sections

« En miroir » à l'inscription de 176 000 euros prévue en recettes de fonctionnement, il y a lieu de prévoir une écriture d'un montant identique en dépenses d'investissement.

➤ Divers frais (matériel de transport, mobilier et matériel informatique) pour 50 000 euros.

 RECETTES D'INVESTISSEMENT (16,56 M€)

Outre les participations dédiées aux travaux telles que présentes au tableau figurant en page 9 pour un montant global de 5,64 M€, la section d'investissement comporte :

- Une recette en provenance du FCTVA : 30 500 €
- Le remboursement des travaux exécutés pour le compte de tiers : 3,11 M€
(*contrepartie des travaux de génie civil de télécommunications préfinancés par le syndicat*)
- La comptabilisation des amortissements : 482 600 €
- L'autofinancement pour investissement (3,03 M€).

Par ailleurs, la budgétisation du programme travaux 2027 fait appel à l'emprunt à hauteur de 3,10 M€.

Celui-ci ne devrait toutefois pas être contracté dans la mesure où une somme équivalente est réservée sur le budget 2026 pour le financement des nombreux projets sollicités par les communes en 2027. La reprise du résultat 2026 lors du budget supplémentaire 2027 viendra ainsi « éteindre » cette ligne d'emprunt.

Toutefois, si tous les projets devaient se concrétiser, un emprunt de **1 159 797** euros devrait être envisagé.

A cet égard, il convient de préciser que le syndicat est totalement désendetté

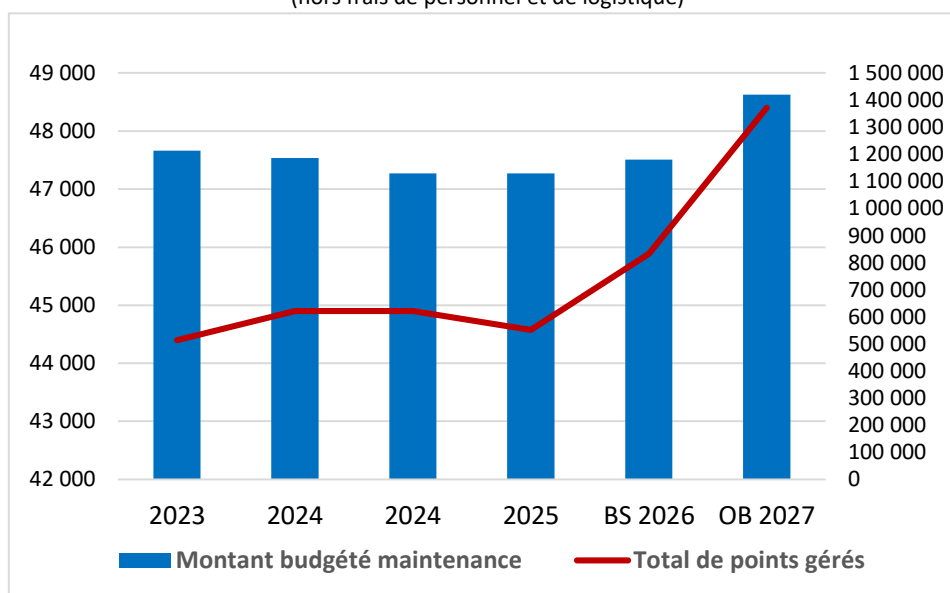
BUDGET ANNEXE « ECLAIRAGE PUBLIC »

CHARGES DE FONCTIONNEMENT (5,74 M€)

Le montant prévisionnel des dépenses réelles est ciblé à hauteur de 1,88 M€. Ce montant intègre :

- les coûts afférents à la maintenance, à l'entretien et à l'exploitation des installations d'éclairage public pour 1,42 M€ :

EVOLUTION DES COÛTS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
(hors frais de personnel et de logistique)



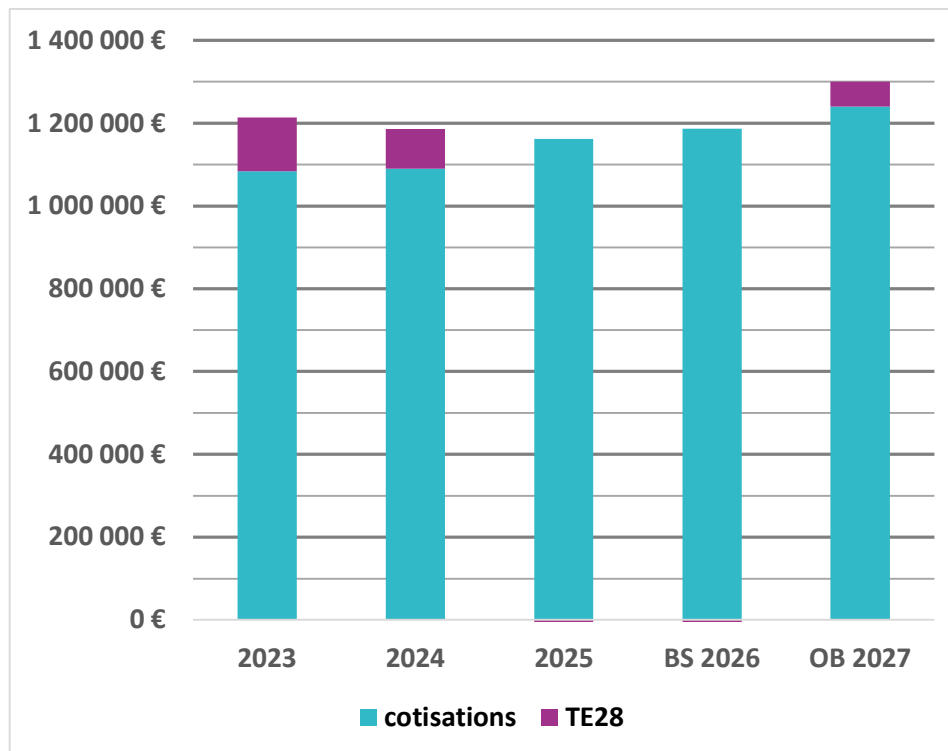
- Le préfinancement de diverses prestations optionnelles (0,08 M€) comme la pose et la dépose d'illuminations festives ou la remise en état d'éclairages sportifs extérieurs ou d'illuminations de bâtiments,
- Les relevés et diagnostics du patrimoine des collectivités sur le réseau Eclairage Public avant transfert de la compétence (20 000 €) et les frais de la plateforme relative aux demandes de DICT (15 000€).
- Le géoréférencement du réseau Eclairage Public pour 15 000 €.
- Les frais de personnel (236 500 €),
- Le remboursement des « frais logistiques » avancés par le budget principal (85 000 €),
- Les cotisations à divers organismes (AFE, FNCCR) pour un coût global ciblé à hauteur de 4 000 €.

Le montant prévisionnel des dépenses d'ordre s'établit à 3,86 M€ dont :

- Autofinancement pour investissement : 2,26M€
- Dotations aux amortissements : 1,60 M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (5,74 M€)

- Les contributions des collectivités à la compétence Eclairage Public représentent un produit attendu de 1,24 M€ (à raison d'environ 48 400 points lumineux).



- S'agissant des prestations optionnelles (pose et dépose d'illuminations festives, remise en état d'éclairages sportifs ou d'illuminations de bâtiments), une recette équivalente aux crédits prévus est attendue : 0,08 M€.
- 20 000 € de prise en charge des sinistres par l'assurance sont attendus, de même que 20 000 € au titre de la gestion des certificats d'économie d'énergie (CEE).
- La prise en compte des amortissements est quant à elle ciblée à hauteur de 0,47 M€.
- Dans ces conditions, l'équilibre du budget nécessite un transfert depuis le budget principal d'un montant de 3,91 M€.

A noter :

En 2027, la prise en charge de TE28 pour le service s'élève à environ 35 % de la dépense totale.

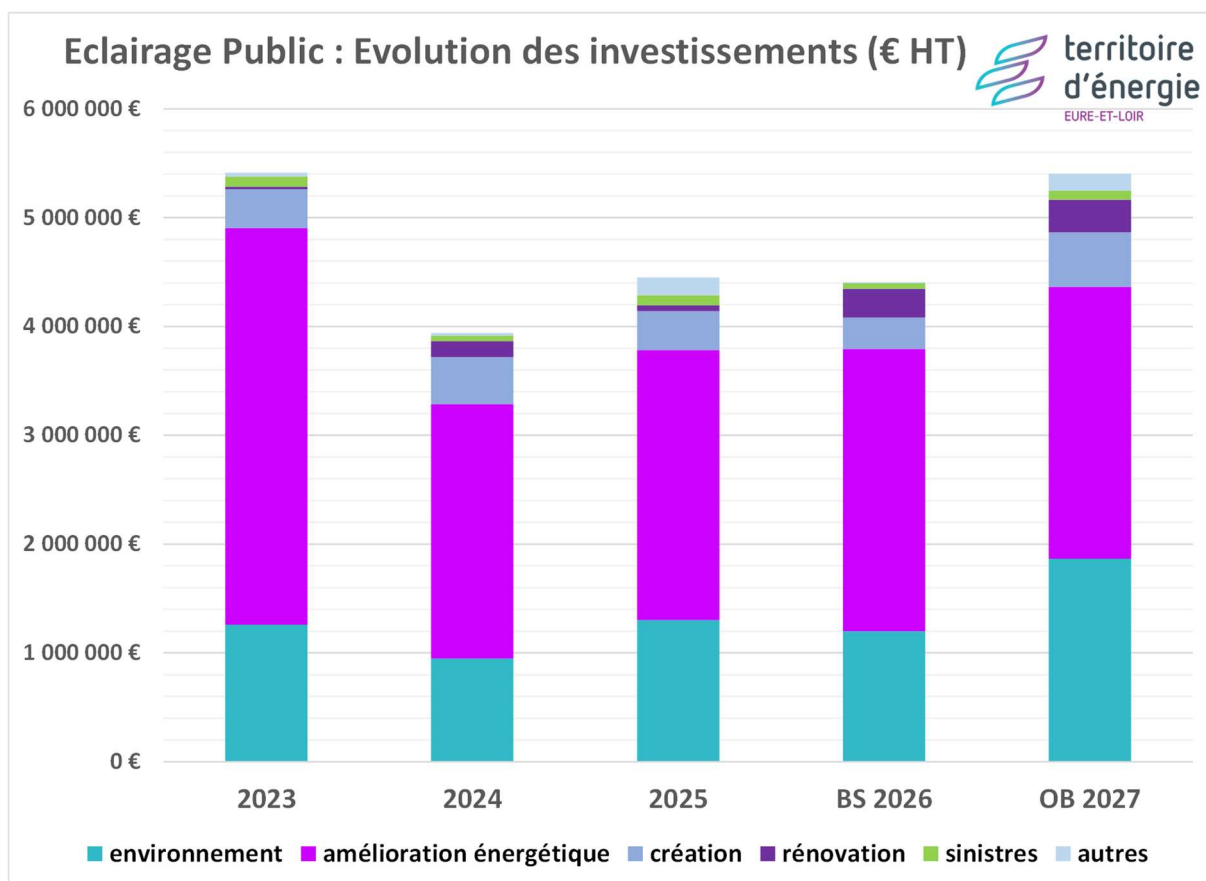
La totalité des coûts du service atteint donc 1,80 M€, soit sur la base de 48 400 points lumineux un ratio d'environ **37,19 €** par point lumineux (hors prise en compte des dotations aux amortissements). Ce chiffre est à comparer avec les cotisations demandées aux collectivités à hauteur de 26 € pour les foyers sur mâts, les encastrés de sol, les projecteurs et 19 € pour les foyers type bornes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (7,38 M€)

Pour les communes n'adhérant pas à la compétence Eclairage Public, le syndicat les accompagne néanmoins financièrement dans leurs projets d'investissement. Une enveloppe de 104 250 euros est prévue à cet effet.

Le programme de travaux sur les réseaux d'éclairage public

Ces travaux sont placés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat. Les crédits correspondants sont ciblés à hauteur de 6,49 M€ (soit 5,40 M€ HT) et couvrent diverses thématiques.



Commentaire : Les crédits dédiés à l'amélioration énergétique (AME) se situent à hauteur de 2,5 M€ HT, signe de la volonté manifeste du syndicat de réduire la consommation énergétique des installations via l'installation systématique de sources Led.

En tant que coordonnateur des projets d'enfouissement, TE28 est amené à construire et préfinancer divers équipements pour les communes non adhérentes à l'éclairage public (tranchées, fourreaux, câbles, massifs, armoires de commande). Le nombre de ces cas est limité mais nécessite de prévoir un budget de 320 400 €.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections

« En miroir » à l'inscription de 470 000 euros prévue en recettes de fonctionnement, il y a lieu de prévoir une écriture au montant identique en dépenses d'investissement.

 RECETTES D'INVESTISSEMENT (7,38 M€)

Au vu des barèmes d'intervention du syndicat, différents fonds de concours des collectivités adhérentes sont attendues pour un montant global de 2,47 M€, en fonction de la typologie des travaux :

- Enfouissement : 373 000 €
- Amélioration énergétique : 1 500 000 €
- Rénovation : 210 000 €
- Création, extension : 350 000 €
- Autres interventions : 35 167 €

Outre ces fonds de concours dédiés aux travaux, la section d'investissement comporte :

- Une recette en provenance du FCTVA : 730 000 €
- Le remboursement des travaux exécutés pour le compte de tiers : 320 400 €
(*contrepartie des travaux préfinancés par le syndicat*)
- L'autofinancement pour 2 259 516 €
- La comptabilisation des amortissements : 1 600 567 €

BUDGET ANNEXE « MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE »

CHARGES DE FONCTIONNEMENT (1,17 M€)

Le montant prévisionnel des dépenses réelles est ciblé à hauteur de 0,58 M€. Ce montant intègre principalement :

- les charges à caractères générales pour 0.16 M€ dont :
 - 134 000 € pour le remboursement de frais logistiques au budget principal,
 - 20 500 € pour faire face à d'autres frais (prestations de service, documentations générales, cotisations),
 - 10 000 € pour les frais liés à la communication.
- Les charges de personnel : 0,38 M€
- Les charges de gestion courantes : 0,04 M€ dont :
 - hébergement de solutions et de données informatiques : 14 000 €
 - participation aux frais du groupement d'achat d'énergie : 30 000 €

Le montant prévisionnel des dépenses d'ordre s'établit à 0,59 M€ dont :

- Autofinancement pour investissement : 0,34 M€
- Dotations aux amortissements : 0,25 M€

Le **pôle transition énergétique** accompagne les collectivités dans la maîtrise de leurs consommations d'énergie et la mise en œuvre de projets de rénovation énergétique sur le patrimoine public.

En 2026, 116 communes adhérentes ont bénéficié d'un suivi personnalisé. Les économes de flux et conseillers en énergie ont réalisé **118 visites sur le terrain**, produit **91 livrables** (diagnostics, notes techniques bâtimentaires) et restitué **25 bilans de suivi énergétique**.

Le **pôle transition énergétique**, en partenariat avec l'ADEME et la Région, a également pour mission de développer la chaleur renouvelable en Eure-et-Loir. Le chargé de mission joue un rôle de **conseiller, facilitateur et animateur de la filière** pour favoriser l'essor des énergies renouvelables thermiques (géothermie, biomasse, solaire thermique, réseaux de chaleur) dans les consommations locales.

Depuis 2021, **36 projets** ont été accompagnés : **24 en géothermie, 10 en biomasse et 2 en chaleur fatale**, dont plus de la moitié sont portés par des collectivités locales

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1,17 M€)

Les contributions des collectivités à la compétence Mde - conseil énergétique représentent un produit attendu de 107 000 €.

Le déploiement du partenariat Décllic 28 avec les intercommunalités et dédié aux actions de transition énergétique (PCAET, production d'énergies renouvelables, rénovation des bâtiments publics, animation, mobilité) devrait conduire à une recette globale de 56 000 € sur la base de 7 intercommunalités partenaires et à raison de 0,35 € par habitant.

En parallèle, des recettes à hauteur de 243 000 euros sont prévues grâce aux partenariats avec l'ADEME pour l'animation et le développement des énergies thermiques renouvelables (frais de personnel, outils informatiques, mobilier) ainsi qu'avec la FNCCR au titre des programmes ACTEE liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments publics (frais de personnel, outils informatiques).

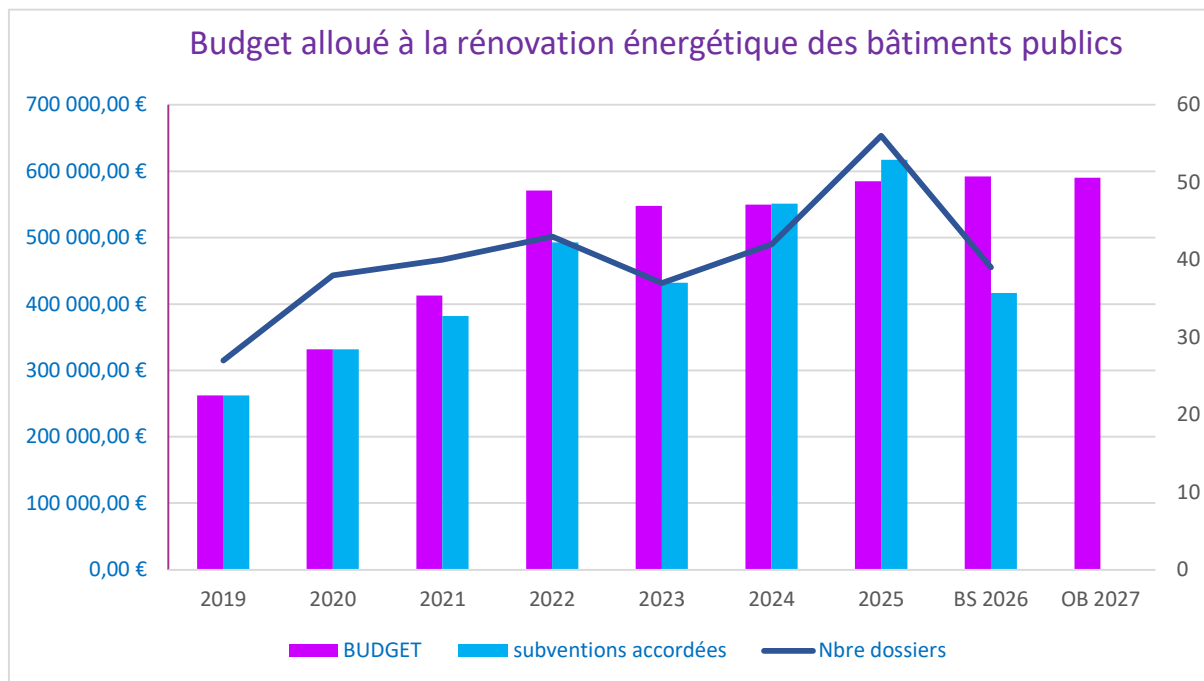
Dans ces conditions, l'équilibre du budget nécessite un transfert depuis le budget principal d'un montant de 0,77 M€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (0,59 M€)

Les dépenses d'investissement sont constituées des aides directes aux collectivités adhérentes au service Mde - conseil énergétique, à l'occasion de leurs opérations de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

Le montant prévu est identique (0,59 M€) au montant budgété lors du BP 2026 (lequel a rendu possible l'accompagnement de 39 projets).

Depuis 2019, date du lancement du service, plus de 322 projets ont reçu le soutien financier du syndicat pour un montant global accordé de 2 452 028,53 euros. Environ 693 bâtiments font aujourd'hui l'objet d'un suivi énergétique pour le compte de 122 collectivités et 7 EPCI.



RECETTES D'INVESTISSEMENT (0,59 M€)

Au-delà de l'autofinancement de 0,34 M€, les recettes d'investissement sont issues de la comptabilisation des amortissements pour 0,25 M€ mais également du FCTVA (300 euros).

BUDGET ANNEXE « IRVE »

CHARGES DE FONCTIONNEMENT (220 100 €)

Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a intégré la SPL Modulo pour la gestion et l'exploitation des bornes de recharge. Cette gestion intègre également les bornes historiquement confiées à TE28 par la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole (CM).

A noter, qu'en 2027, le suivi des bornes implantées sur le territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche ne sera plus assuré par TE28.

En 2026, on compte au total 138 points de charge (PDC) 18 KVa pour 129 bornes installées et 2 PDC 50 KVa pour 1 borne installée.

Les coûts estimés en matière d'entretien sont évalués à 152 000 euros pour 2027 et se répartissent comme suit :

Gestion des bornes (maintenance, électricité...)	Montant unitaire € HT	Nombre de Points de Charge	Nombre de mois	Montant total
TE28 / 18 kVa avec 2 PDC	64,9	34	12	26 479,20 €
TE28 / 18 kVa avec 1 PDC	78,1	96	12	89 971,20 €
TE28 / charges 50 Kva	137,5	2	12	3 300,00 €
Chartres Métropole / charges 18 Kva	78,1	8	12	7 497,60 €
Entre Beauce et Perche / charges 18 Kva	78,1	0	12	0,00 €
TOTAL		140		127 248,00 €

Entretien curatif	Montant total
TE 28	16 971,43 €
Chartres Métropole	1 028,57 €
Entre Beauce et Perche	0,00 €
TOTAL	18 000,00 €

Charges	Montant total
TE 28	6 000,00 €
TOTAL	6 000,00 €

Il également prévu :

- le versement de subventions aux collectivités pour l'achat de véhicule électrique à hauteur de 18 000 euros,
- des charges de gestion courante à hauteur de 100 euros pour les écritures de TVA,
- des amortissements à hauteur de 49 000 euros,
- un virement de la section de fonctionnement vers l'investissement de 1 000 euros.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (220 100 €)

Un retour financier de la part de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole est attendu pour un montant global de 6 816 euros (récupération des frais d'entretien et de gestion des bornes).

Une recette de 42 400 euros est également attendue des collectivités adhérentes à la compétence IRVE et 1 400 euros des partenaires privés.

Il est prévu, un reversement de la part de la SPL MODULO à hauteur de 42 000 euros pour l'intéressement.

Dans ces conditions, l'équilibre du budget nécessite un transfert depuis le budget principal d'un montant de 127 484 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (50 000 €)

En matière de dépenses 50 000 euros sont prévus en investissement pour 2027 pour le renouvellement de bornes existantes.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (50 000 €)

L'équilibre de la section d'investissement est opéré par la comptabilisation des amortissements (46 000 euros) et un autofinancement (4 000 euros).

TITRE 2

Informations relatives à la structure de la dette

Territoire d’Energie Eure-et-Loir n’est concerné par aucun emprunt en cours.

Cette situation lui permet de disposer de véritables marges de manœuvre s’il s’avérait nécessaire d’y recourir.

TITRE 3

Charges générales, structure des effectifs et évolution des dépenses de personnel

CHARGES GENERALES

Les crédits dédiés aux charges générales pour 2027 sont évalués à 676 500 € contre 720 000 en 2026.

Cette diminution est due notamment au fait que l'année dernière nous avons à financer les élections et réaliser davantage de communication auprès des collectivités pour les nouveaux élus.

STRUCTURE DES EFFECTIFS

Territoire d'Énergie Eure-et-Loir compte à ce jour 24 agents en poste sur des emplois à temps complet.

- Les 24 emplois pourvus se décomposent comme suit :

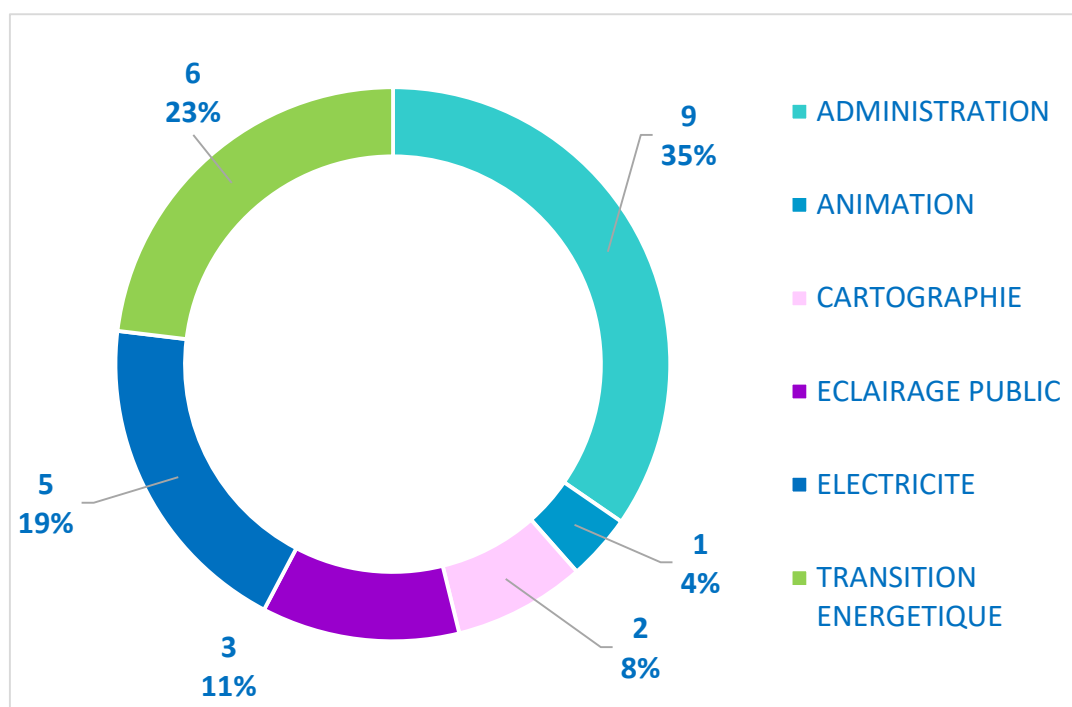
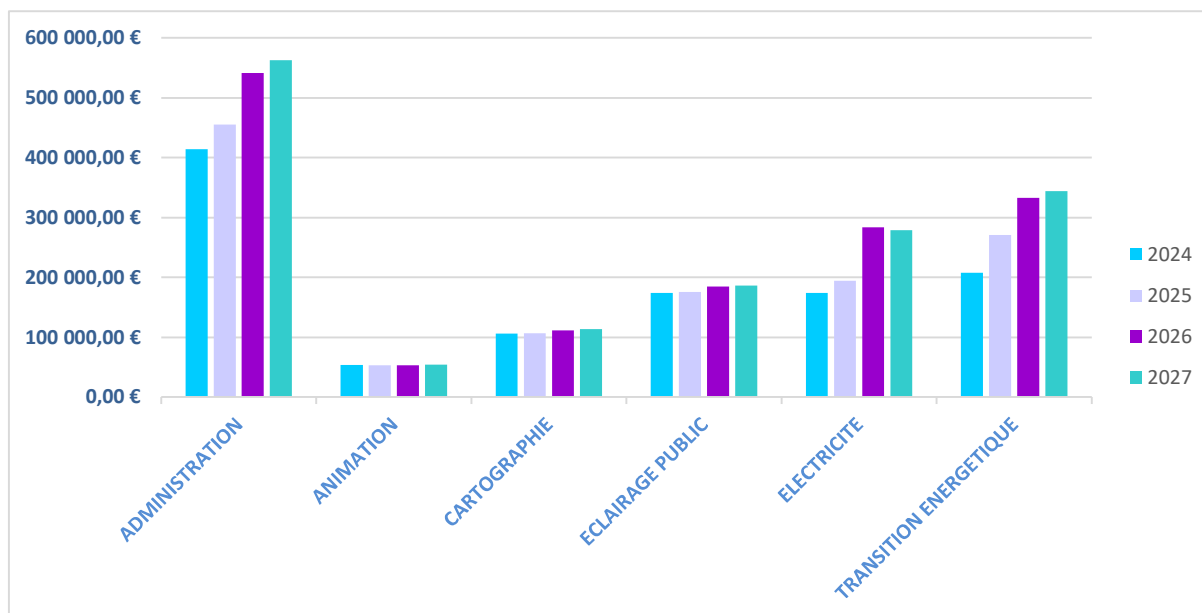
	TOTAL	Administrative			Technique			Animation		
		A	B	C	A	B	C	A	B	C
Homme	15	1			3	11				
Femme	9	1	2	3		2			1	
TOTAL	24	2	2	3	3	13		-	1	-

Parmi ces personnels, on compte :

- 15 agents titulaires ou stagiaires
- 9 agents sous contrats

EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

Affectation des emplois budgétés au sein des différents services (26 emplois dont 24 pourvus) :



Le budget du personnel a évolué depuis quelques années en lien avec le développement du syndicat, de ses compétences et de son implication croissante dans la transition énergétique. On constate sur les 3 derniers exercices une évolution limitée et maîtrisée des charges de personnel.

La structure comprenant 26 postes (budgétés sur 2027) ne devrait pas voir d'évolution dans les années à venir sauf à développer de nouvelles compétences ou services.

Sur un plan général, l'évolution des dépenses de personnel devrait correspondre à :

- la poursuite de la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations),
- l'évolution à la hausse du taux de cotisations aux caisses de retraite notamment la C.N.R.A.C.L (30 000 euros environ).

Programme prévisionnel d'enfouissement coordonné des réseaux aériens pour 2027 :

COLLECTIVITES	LIBELLE DE L'AFFAIRE	COUTS ESTIMATIFS HT				FINANCEMENT TE28				FINANCEMENT COLLECTIVITE			
		TOTAL tous réseaux	DP électricité	Installations C.E.	Eclairage Public	DP Electricité	CE : Terrasst et installat.	Eclairage Public	TOTAL	DP Electricité	CE : Terrasst et installations	Eclairage Public	TOTAL
RECAPITULATIF DES COUTS		12 706 000	8 218 000	2 600 000	1 888 000	6 685 600	0	1 471 850	8 157 450	1 532 400	2 600 000	416 150	4 548 550
		100,00%	64,68%	20,46%	14,86%				64,20%				35,80%
		288 773	186 773	59 091	42 909	151 945	0	33 451	185 397	34 827	59 091	9 458	103 376
ALLONNES	Rue Maurice Violette (CM)	662 000	426 000	156 000	80 000	362 100	0	64 000	426 100	63 900	156 000	16 000	235 900
AUNEAU	Rues des Carrieres, du moulin, et Saint Marguerite	374 000	261 000	74 000	39 000	221 850	0	31 200	253 050	39 150	74 000	7 800	120 950
AUTHON-DU-PERCHE	SOIZE - Rue Saint -Thomas et rue du Tonneau	199 000	131 000	39 000	29 000	111 350	0	23 200	134 550	19 650	39 000	5 800	64 450
AUTHON-DU-PERCHE	Avenue Pierre et Marie Curie et Rue des Acacias	442 000	315 000	86 000	41 000	252 000	0	32 800	284 800	63 000	86 000	8 200	157 200
BOISVILLE-LA-ST-PÈRE	Rues de la Libération et du Stade (CM)	200 000	122 000	28 000	50 000	103 700	0	40 000	143 700	18 300	28 000	10 000	56 300
BOUGLAINVAL	Rue de Chateaufort et des Champarts (CM)	392 000	261 000	78 000	53 000	221 850	0	42 400	264 250	39 150	78 000	10 600	127 750
CHAPELLE-ROYALE	Rues de Bel Air, Saint Julien et de la Cocherille	212 000	140 000	40 000	32 000	119 000	0	25 600	144 600	21 000	40 000	6 400	67 400
CHASSANT	Rue Saint Lubin T1	376 000	251 000	76 000	49 000	213 350	0	39 200	252 550	37 650	76 000	9 800	123 450
CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS	Village chêne de Lorette	313 000	182 000	87 000	44 000	154 700	0	35 200	189 900	27 300	87 000	8 800	123 100
CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	SAINT-HILAIRE-SUR-YERRE - Rues des marronniers et du vert creux	312 000	218 000	66 000	28 000	174 400	0	22 400	196 800	43 600	66 000	5 600	115 200
CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	LE MEE - La motteraye	292 000	198 000	56 000	38 000	158 400	0	30 400	188 800	39 600	56 000	7 600	103 200
CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	AUTHEUIL - Rues du bois de Sercotte et des Bordes T1	210 000	105 000	64 000	41 000	89 250	0	32 800	122 050	15 750	64 000	8 200	87 950
CONIE-MOLITARD	Rue Vaillant de Guelis	88 000	62 000	15 000	11 000	49 600	0	8 800	58 400	12 400	15 000	2 200	29 600
DANGEAU	Rue de Brou, Rue Saint Pierre	417 000	275 000	92 000	50 000	220 000	0	40 000	260 000	55 000	92 000	10 000	157 000
DROUE-SUR-DROUETTE	Rues du moulin et des roches	191 000	107 000	50 000	34 000	85 600	0	27 200	112 800	21 400	50 000	6 800	78 200
EOLE-EN-BEAUCE	GERMIGNONVILLE - Sevestreville	247 000	177 000	41 000	29 000	141 600	0	23 200	164 800	35 400	41 000	5 800	82 200
FONTAINE-LES-RIBOUTS	Hameau Boutry T1	370 000	243 000	108 000	19 000	182 250	0	14 250	196 500	60 750	108 000	4 750	173 500
FRANCOURVILLE	Rues de l'Eglise et de la Salle (CM)	159 000	101 000	26 000	32 000	80 800	0	25 600	106 400	20 200	26 000	6 400	52 600
HAPPONVILLIERS	Rue de l'église, impasse de Gai soleil, de la saie des tetes et ruelle du Javair	330 000	168 000	70 000	92 000	134 400	0	73 600	208 000	33 600	70 000	18 400	122 000
HOUVILLE-LA-BRANCHE	Rue du 16 juin 1940 (CM)	265 000	158 000	55 000	52 000	126 400	0	41 600	168 000	31 600	55 000	10 400	97 000
HOUX	Rues de l'aqueduc et du cheval blanc (CM)	396 000	239 000	114 000	43 000	191 200	0	34 400	225 600	47 800	114 000	8 600	170 400
ILLIERS-COMBRAY	Rue Jean Moulin (EBP)	275 000	191 000	53 000	31 000	162 350	0	24 800	187 150	28 650	53 000	6 200	87 850

COLLECTIVITES	LIBELLE DE L'AFFAIRE	COUTS ESTIMATIFS HT				FINANCEMENT TE28				FINANCEMENT COLLECTIVITE				
		TOTAL tous réseaux	DP électricité	Installations C.E.	Eclairage Public	DP Electricité	CE : Terrasst et installat.	Eclairage Public	TOTAL	DP Electricité	CE : Terrasst et installations	Eclairage Public	TOTAL	
RECAPITULATIF DES COUTS		5 984 000	3 887 000	1 126 000	971 000	3 129 450	0	739 200	3 868 650	757 550	1 126 000	231 800	2 115 350	
		100,00%	64,96%	18,82%	16,23%				64,65%				35,35%	
		272 000	176 682	51 182	44 136	142 248	0	33 600	175 848	34 434	51 182	10 536	96 152	
JANVILLE	Rue de Patay	287 000	189 000	57 000	41 000	151 200	0	32 800	184 000	37 800	57 000	8 200	103 000	35,89%
LA BAZOCHE-GOUET	Route des Autels et du Chamin Vert	361 000	254 000	56 000	51 000	215 900	0	40 800	256 700	38 100	56 000	10 200	104 300	28,89%
LA CHAPELLE-DU-NOYER	La Bricoine	34 000	21 000	13 000	0	16 800	0	0	16 800	4 200	13 000	0	17 200	50,59%
LA MANCELIERE	Montmureau Route de l'Orée du Bois	194 000	118 000	44 000	32 000	94 400	0	25 600	120 000	23 600	44 000	6 400	74 000	38,14%
LES VILLAGES-VOVEENS	ROUVRAY-SAINT-FLORENTIN - Rue du pavillon	114 000	58 000	16 000	40 000	49 300	0	32 000	81 300	8 700	16 000	8 000	32 700	28,68%
LOGRON	Rues des Garennnes et du bois clos nord	333 000	213 000	63 000	57 000	170 400	0	45 600	216 000	42 600	63 000	11 400	117 000	35,14%
MAINTENON	Rue de la GuaiZe et Allée des Campanules T1 (CM)	408 000	274 000	106 000	28 000	219 200	0	0	219 200	54 800	106 000	28 000	188 800	46,27%
MARBOUE	Avenue Aristide Briand et rue de Logron	404 000	276 000	65 000	63 000	220 800	0	50 400	271 200	55 200	65 000	12 600	132 800	32,87%
MEREGLISE	Rues de la Pierre Levée et Petite rue Impasse de la vallée (EBP)	358 000	219 000	67 000	72 000	175 200	0	57 600	232 800	43 800	67 000	14 400	125 200	34,97%
MOINVILLE-LA-JEULIN	Rue de Barbainville (CM)	137 000	93 000	30 000	14 000	74 400	0	11 200	85 600	18 600	30 000	2 800	51 400	37,52%
ROINVILLE	Rue de Maurée au Château d'Eau (CM)	303 000	212 000	46 000	45 000	169 600	0	36 000	205 600	42 400	46 000	9 000	97 400	32,15%
SAINT-AVIT-LES-GUESPIERES	Grande rue et rue de la motte (EBP)	392 000	258 000	95 000	39 000	206 400	0	31 200	237 600	51 600	95 000	7 800	154 400	39,39%
SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS	Rues de l'Eglise et de l'hermitage	279 000	162 000	68 000	49 000	129 600	0	39 200	168 800	32 400	68 000	9 800	110 200	39,50%
SAINT-PIAT	Rue des Martels T2	300 000	218 000	52 000	30 000	174 400	0	24 000	198 400	43 600	52 000	6 000	101 600	33,87%
SAINT-SAUVEUR-MARVILLE	Rues du chemin vert et de l'Eglise	316 000	205 000	50 000	61 000	164 000	0	48 800	212 800	41 000	50 000	12 200	103 200	32,66%
SANTEUIL	Rue de Chartres T2 (CM)	354 000	229 000	56 000	69 000	183 200	0	55 200	238 400	45 800	56 000	13 800	115 600	32,66%
SAUMERAY	Rues de l'Eglises, de Glatigny et Saint-Armel	391 000	244 000	78 000	69 000	207 400	0	55 200	262 600	36 600	78 000	13 800	128 400	32,84%
SENONCHES	Rues de la Libération et de l'Ancienne Ecole	80 000	19 000	22 000	39 000	15 200	0	31 200	46 400	3 800	22 000	7 800	33 600	42,00%
THEUVILLE	Rues ville neuve, Jumelle, des marchais (CM)	232 000	159 000	54 000	19 000	119 250	0	0	119 250	39 750	54 000	19 000	112 750	48,60%
VERNOUILLET	Route de Chartres (CAPD)	138 000	75 000	6 000	57 000	60 000	0	45 600	105 600	15 000	6 000	11 400	32 400	23,48%
VILLIERS-LE-MORHIER	Rue du Château	399 000	274 000	70 000	55 000	219 200	0	44 000	263 200	54 800	70 000	11 000	135 800	34,04%
VITRAY-EN-BEAUCE	Rue Saint Denis (CM)	170 000	117 000	12 000	41 000	93 600	0	32 800	126 400	23 400	12 000	8 200	43 600	25,65%

L'incorporation de ces 44 projets aux orientations 2027 présentées se caractérise par :

- Concernant les travaux d'enfouissement BT et d'EP, un financement du syndicat à hauteur de 80% pour les communes adhérentes à l'éclairage public et à 75% pour les communes non adhérentes à l'éclairage public ;
- Une majoration de 5% a été mise en place pour les projets de sécurisation. Celle-ci concerne uniquement le réseau BT.
- Pour le génie civil de télécommunication aucun financement du syndicat n'est prévu.

Ces modalités reviennent à prévoir un financement moyen des projets d'environ 64 % pour le syndicat.

Le linéaire moyen d'un projet est de 450 m.

PROJETS 2027 : VILLES DE CATEGORIE A :

COLLECTIVITÉ		COUTS ESTIMATIFS HT				FINANCEMENT TE 28				FINANCEMENT COLLECTIVITE			
		TOTAL tous réseaux	DP électricité	Installations C.E	Eclairage Public*	DP électricité**	Installations C.E	Eclairage Public	TOTAL	DP électricité	Installations C.E	Eclairage Public	TOTAL
CHARTRES	Rue de Villaines (CM)	291 000 €	213 000 €	58 000 €	20 000 €	42 600 €	0 €	0 €	42 600 €	170 400 €	58 000 €	20 000 €	248 400 €
CHARTRES	Rue Chauveau Lagarde (CM)	364 000 €	268 000 €	75 000 €	21 000 €	53 600 €	0 €	0 €	53 600 €	214 400 €	75 000 €	21 000 €	310 400 €
CHARTRES	Place Saint-Brice et rue Georges Brassens (CM)	267 000 €	201 000 €	48 000 €	18 000 €	40 200 €	0 €	0 €	40 200 €	160 800 €	48 000 €	18 000 €	226 800 €
CHARTRES	Rue de la Croix Jumelin (CM)	198 000 €	136 000 €	46 000 €	16 000 €	27 200 €	0 €	0 €	27 200 €	108 800 €	46 000 €	16 000 €	170 800 €
CHARTRES	Rue de l'Arbre de la Liberté (CM)	271 000 €	209 000 €	48 000 €	14 000 €	41 800 €	0 €	0 €	41 800 €	167 200 €	48 000 €	14 000 €	229 200 €
CHARTRES	Rues Croix Bonnard, des Vignes, R. Dufy (CM)	522 000 €	330 000 €	129 000 €	63 000 €	66 000 €	0 €	0 €	66 000 €	264 000 €	129 000 €	63 000 €	456 000 €
CHARTRES	Rues Saint-Thomas et des Crépinières (CM)	413 000 €	287 000 €	110 000 €	16 000 €	57 400 €	0 €	0 €	57 400 €	229 600 €	110 000 €	16 000 €	355 600 €
TOTAL		2 326 000 €	1 644 000 €	514 000 €	168 000 €	328 800 €	0 €	0 €	328 800 €	1 315 200 €	514 000 €	168 000 €	1 997 200 €

***Eclairage public** : coûts de câblage et de terrassements uniquement. Le chiffrage de la fourniture et de la pose des candélabres relève de la responsabilité de la collectivité.

**** DP Electricité** : les concours financiers de TE 28 sont issus des dispositions contenues au cahier des charges de concession :

- . dispositif article 8
- . part R2 de la redevance de concession